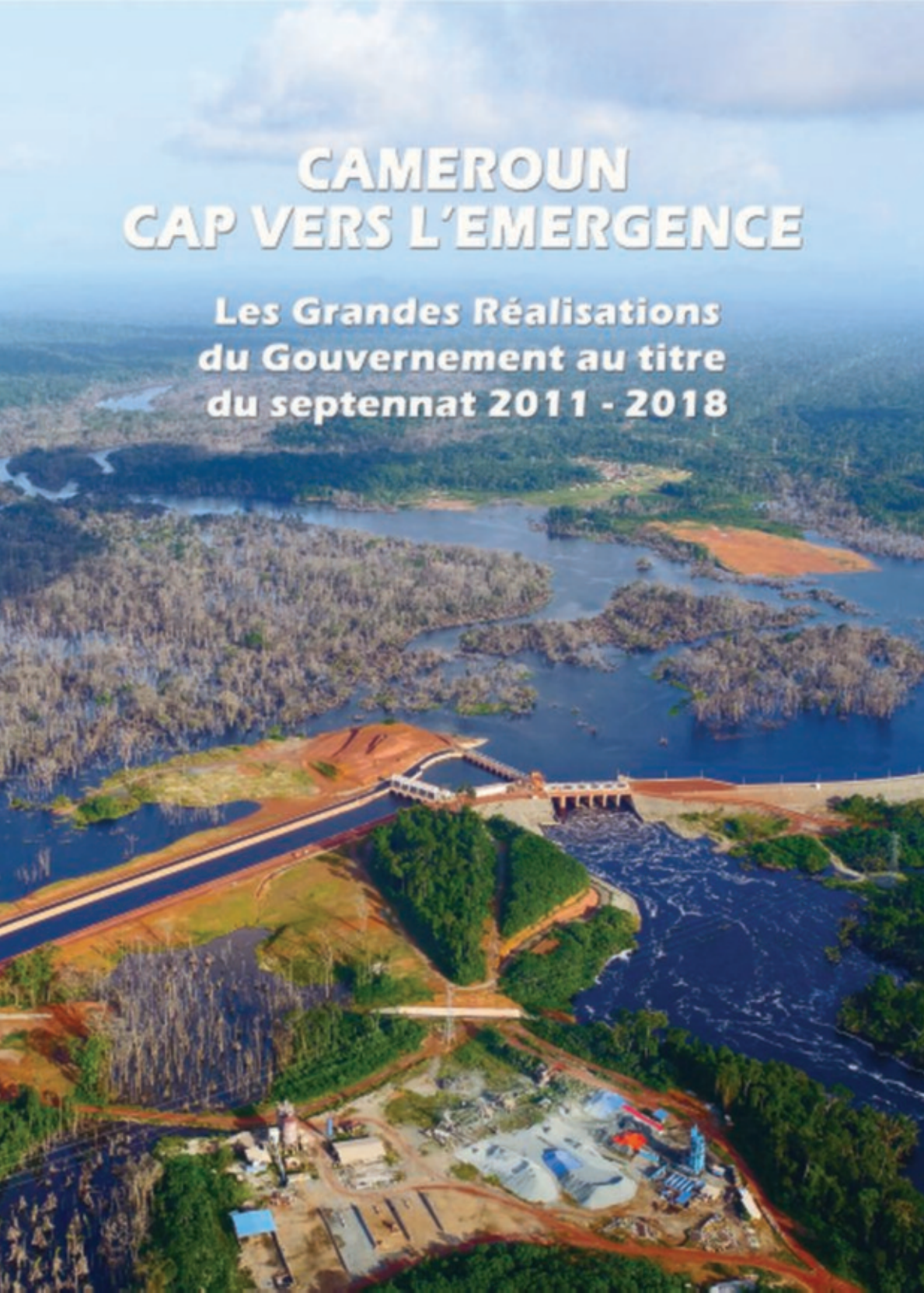


CAMEROUN CAP VERS L'EMERGENCE

**Les Grandes Réalisations
du Gouvernement au titre
du septennat 2011 - 2018**





S.E. M. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

“ Mes chers compatriotes,

La tâche est immense, et les chantiers nombreux. Mais je crois fermement que nous pouvons faire un grand bond en avant. Nous en avons les moyens. A force de volonté et d'engagement patriotique, chacun à son niveau, je suis convaincu que nous pourrons relever le défi, dans l'intérêt de tous. Ne ratons pas ce tournant décisif. ”

Extrait du message du Chef de l'Etat, S.E.M. Paul Biya à la nation ▼
le 31 décembre 2015



S.E. Philemon YANG
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



M. Séraphin Magloire FOUDA
Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre



M. Ghogomu Paul MINGO
Directeur de Cabinet
du Premier Ministre



M. Pascal NGUIHE KANTE
Secrétaire Général Adjoint
des Services du Premier Ministre





Préface.....	9
Introduction.....	11
Grandes Réalisations Institutionnelles, Politiques, Diplomatiques et Sécuritaires.....	13 - 31
I- Au Plan Institutionnel.....	14
A. La quête d'une gouvernance de qualité	
B. Le renforcement de la politique du genre et l'amélioration de l'environnement des affaires.....	15
C. L'amélioration du système judiciaire.....	16
II- Au Plan Politique.....	17
A. Le parachèvement de la mise en place des institutions politiques	
B. La consolidation de la démocratie et le renforcement du pluralisme politique.....	19
III- Au Plan Diplomatique.....	25
A. Le rayonnement diplomatique et la projection internationale du Cameroun	
B. La manifestation d'une plus grande solidarité internationale.....	28
IV- Au Plan Sécuritaire.....	30
A. Un meilleur maillage territorial du commandement militaire	
B. Un dispositif de protection des personnes et des biens adapté et efficace.....	31

Grandes Réalisations Economiques et Infrastructurelles..... **33 - 68**

I. Au Plan Economique.....	34
A. Les résultats économiques majeurs obtenus au cours du septennat.....	35
B. Le développement du tissu industriel.....	39
C. La mise en oeuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT).....	40
D. Le lancement et la mise en oeuvre du plan triennal « spécial-jeunes ».....	43
E. Une gestion prudente de la politique d'endettement.....	44
F. Une coopération économique internationale fructueuse et diversifiée.....	44

II. Au Plan Infrastructuel.....	47
A. Amélioration de l'offre énergétique	
B. Renforcement des infrastructures de production d'eau potable.....	53
C. Développement des infrastructures sportives.....	55
D. Amélioration des infrastructures et du service des transports : routier, aérien, maritime ferroviaire.....	59
E. Amélioration quantitative et qualitative de l'offre en mobilité urbaine et en infrastructures immobilières.....	66
F. Développement de la poste et des télécommunications.....	67

Grandes Réalisations Sociales, Culturelles, Sanitaires, Educatives et Sportives..... **69 - 81**

I- En matière de Santé.....	71
A. L'amélioration de l'offre de soins	
B. Le renforcement de la lutte contre la maladie.....	72
C. L'appui du gouvernement aux plus démunis	
II. En matière d'Education et de Formation Professionnelle.....	73
A. L'Enseignement Supérieur	
B. L'Enseignement Secondaire.....	74
C. La Formation Professionnelle	
D. L'Education de Base.....	75
III. En matière de Sport.....	77
A. Renforcement institutionnel et de la gouvernance sportive.....	77
B. L'amélioration des performances sportives des différentes sélections nationales	
IV. En matière d'Art et de Culture.....	78
A. L'organisation du secteur de la culture	
B. Le développement des infrastructures culturelles.....	79
C. Le renforcement de la diplomatie culturelle	
V. En matière de Tourisme et de Loisirs.....	80
A. Infrastructures hôtelières	
B. Infrastructures de loisirs.....	81

Conclusion..... **82**



LE PARI DE LA BONNE GOUVERNANCE : pour une " République exemplaire "

En prenant rendez-vous avec les Camerounais, le 04 octobre 2011 à Maroua, le Président de la République, alors candidat à l'élection présidentielle, pour un nouveau mandat de sept ans, avait exposé son programme en cinq (05) points ainsi qu'il suit :

1. la modernisation de la démocratie camerounaise par l'acquisition du comportement citoyen qui fasse passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier ;
2. la consolidation de la croissance économique, à travers un ambitieux programme agricole, un programme énergétique d'envergure, une politique industrielle digne du Cameroun et un nouvel élan à notre politique touristique, à travers une rigueur budgétaire et l'accélération des réformes structurelles, en vue notamment, de la réduction à sa simple expression du cancer social qu'est le chômage ;
3. l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'enseignement, afin de préparer l'élite sur le chemin de la modernité, ainsi que l'amélioration de la protection et de la santé des populations camerounaises ;
4. l'amélioration des conditions de vie et d'activité de la population, qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité, des routes, etc, les projets y relatifs devant faire l'objet d'un traitement prioritaire ;
5. la consolidation de la paix et de la stabilité du Cameroun afin que les populations puissent jouer le rôle qui doit être le leur dans la mise en œuvre des grands projets.

Elu à l'occasion du scrutin présidentiel du 09 octobre 2011, le Président de la République, fidèle à sa parole, a engagé le Gouvernement dans la mise en œuvre de cet important programme. Sept (07) ans plus tard, qu'est-ce qui a été fait ?

Le document que vous tenez entre vos mains se propose d'apporter une réponse à cette question. A cet égard, il passe en revue, de manière détaillée et objective, les réalisations du Gouvernement, au cours des sept dernières années, dans chacun des cinq axes retenus par le Président de la République. Chaque citoyen camerounais pourra ainsi se faire une opinion sur l'action du Président au cours du septennat qui s'achève.

Pour notre part, et dans un contexte rendu difficile par un environnement et des chocs extérieurs ayant eu un impact extrêmement négatifs sur l'activité économique et la paix, **le Président de la République a largement tenu le cap qu'il s'était fixé.**

En faisant le choix de mettre à la disposition du public national et international la présente évaluation de son action, **le Président de la République accepte de se soumettre à la critique des observateurs et de ses concitoyens.** Mais ce faisant, et au-delà, Il tient surtout à se soumettre à l'exigence démocratique de rendre compte au peuple camerounais de ce qu'il a fait, en rapport avec les engagements pris lors de l'élection du 09 octobre 2011 et pour lesquels les Camerounaises et les Camerounais lui ont fait confiance.

S.E. Philemon YANG
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Introduction

Le présent document se propose de récapituler les réalisations du Gouvernement au long des sept (07) dernières années, correspondant au septennat (2011-2018) du mandat du Président de la République. En effet, le Président Paul Biya a été réélu à l'occasion du scrutin présidentiel du 09 octobre 2011. Dans le cadre du contrat ainsi sollicité auprès du peuple Camerounais, le Président-candidat, avait présenté un programme en cinq (05) points déclinés ainsi qu'il suit :

1. la modernisation de la démocratie camerounaise par l'acquisition du comportement citoyen qui fasse passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier;
2. la consolidation de la croissance économique, à travers un ambitieux programme agricole, un programme énergétique d'envergure, une politique industrielle digne du Cameroun et un nouvel élan à notre politique touristique, à travers une rigueur budgétaire et l'accélération des réformes structurelles, en vue notamment, de la réduction à sa simple expression du cancer social qu'est le chômage;
3. l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'enseignement, afin de préparer l'élite

sur le chemin de la modernité ainsi que l'amélioration de la protection et de la santé des populations camerounaises ;

4. l'amélioration des conditions de vie et d'activité de la population, qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité, des routes, etc, les projets y relatifs devant faire l'objet d'un traitement prioritaire ;
5. la consolidation de la paix et de la stabilité du Cameroun afin que les populations puissent jouer le rôle qui doit être le leur dans la mise en œuvre des grands projets.

Dans sa communication spéciale en Conseil Ministériel, le 15 décembre 2011, à la suite de la formation du Gouvernement le 09 décembre 2011, le Président de la République avait prescrit la mise en œuvre diligente et cohérente de ses engagements pris auprès du peuple camerounais.

Au-delà du suivi quotidien dont a fait l'objet la mise en œuvre de ces actions et de leur évaluation périodique dans les cadres organiques (rapports annuels, feuilles de routes, conseil de cabinets etc.), le présent document consolide l'ensemble des acquis tout au long des sept années.

Bien que visant à une évaluation des cinq engagements visés ci-dessus, ce document s'articule autour de trois grandes parties :

- les grandes réalisations au plan institutionnel, politique, diplomatique et sécuritaire ;
- les grandes réalisations au plan infrastructurel ;
- les grandes réalisations au plan social, éducatif, sanitaire et culturel.

Chaque grande réalisation est présentée de manière descriptive, assortie autant que possible, d'illustrations photographiques ou de tableaux. Le choix d'une approche descriptive a été dicté par la volonté de clarté et de précision, expurgant ainsi le document de tout commentaire ou analyse. Ces derniers sont laissés à l'appréciation de chacun des lecteurs, de chacun des citoyens, libre de se faire une opinion de l'action du Président de la République.

Cette approche de vérité, qui privilégie la cartographie, fait délibérément abstraction des difficultés objectives et des crises internes et externes rencontrées tout au long du septennat par le Gouvernement et qui auraient d'une manière ou d'une autre négativement impacté la mise en œuvre de ce programme.





Grandes Réalisations Institutionnelles, Politiques, Diplomatiques et Sécuritaires



1- Au Plan Institutionnel

A. La quête d'une gouvernance de qualité

Animé par une volonté affirmée de réduire à sa plus simple expression l'épineux problème de la mal gouvernance, le Gouvernement a multiplié, au cours de ce dernier septennat, les initiatives allant dans le sens de moderniser l'appareil d'Etat, d'implémenter une culture de reddition des comptes et de mettre sur pieds des mécanismes permettant d'améliorer la performance de l'Administration Publique.

1- En matière de modernisation de l'appareil d'Etat

Le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes visant l'accélération des procédures de traitement des dossiers, lesquelles ont conduit à la réduction des délais de traitement, un meilleur accès à l'information, ainsi qu'à une plus grande transparence de celle-ci.

Ceci s'est traduit par de multiples processus de dématérialisation, sous-tendus par le grand projet "e-Government", avec divers appendices, en fonction des secteurs d'activités concernés.

Dans le cadre de la dématérialisation de la commande publique par exemple, l'application "Cameroon on line e-procurement system" est en cours d'expérimentation au niveau du MINMAP.

Il en est de même, au niveau de l'Administration des douanes, avec les applications NEXUS, tout comme à la DGI, concernant la télé-déclaration et le télépaiement des impôts.

2- Dans le cadre du renforcement de la culture de reddition des comptes

Le septennat a été marqué par un accroissement exponentiel des actions de lutte contre les atteintes à la fortune publique, à travers une augmentation significative du nombre d'affaires enrôlées au niveau du Conseil de discipline budgétaire et financière du CONSUPE.

Dans la même veine, le pays a finalisé la réforme de sa législation pénale, avec la promulgation de la loi



n°2016 /007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal.

La diminution du montant qui fonde la compétence de saisine du TCS de 100 à 50 millions F CFA, dont l'objectif immédiat est de réprimer un plus grand nombre d'atteintes à la fortune publique, participe également de cette recherche d'une gouvernance de qualité.

3- Pour ce qui est des mécanismes permettant d'améliorer la performance de l'administration publique

Les pouvoirs publics ont pris l'option de passer d'un budget de moyens à un budget de résultats, à travers notamment la mise en place, depuis l'exercice 2013, du budget-programme.

Dans le même sillage, l'Etat a entrepris le vaste chantier de la modernisation de son système de gestion du personnel, à travers l'implémentation de l'application SIGIPES II, dont la vocation est de fusionner les applications ANTILOPE et SIGIPES I.

B. Le renforcement de la politique du genre et l'amélioration de l'environnement des affaires

Au cours du septennat 2011-2018, le Gouvernement a œuvré à une meilleure prise en compte de la question du genre dans diverses sphères socio-politiques, ainsi qu'à une amélioration significative de l'environnement des affaires, afin de permettre à notre pays de capter davantage d'investissements directs étrangers, à travers une amélioration de son attractivité.

1- L'amélioration de la politique du genre

Au cours de la période de référence, le nombre de femmes portées à de hautes fonctions représentatives et politiques s'est considérablement accru. Illustration faite en politique notamment leur représentativité au parlement.

Tableau récapitulatif de la représentativité des femmes dans les grandes institutions politiques et les hautes sphères de l'administration d'Etat

Institutions/Administrations	2004 - 2011	2011 - 2018
SENAT	0	- 23 femmes élues ; - 04 femmes nommées ;
ASSEMBLEE NATIONALE	10 femmes élues	- 54 femmes élues
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	0	- 01 femme
COUR SUPREME		- 02 femmes
GOUVERNEMENT		- 07 femmes Ministres - 01 femme Ministre Déléguée - 02 femmes Secrétaires d'Etat - 01 femme Conseiller Spécial
ELECAM		- 02 femmes
Secrétaires Généraux des Ministères : Inspecteurs Généraux :	02 femmes	- 04 femmes - 10 femmes
Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints	04 femmes DG	- 06 femmes DG - 03 femmes DGA
COMMANDEMENT TERRITORIAL		- 02 femmes Préfets - 07 femmes Sous-préfet
COMMANDEMENT MILITAIRE, GENDARMERIE ET SURETE NATIONALE		- 02 femmes Colonels ; - 05 femmes Commissaires Divisionnaires
COMMUNES		- 24 femmes maires





2- Amélioration du climat des affaires

Dans ce cadre, les actions du Gouvernement ont contribué à améliorer l'attractivité de la destination Cameroun afin de lui permettre de tirer le meilleur parti des investissements directs étrangers.

C'est ainsi que des efforts ont été consentis en matière de réduction des délais de création d'entreprise à travers la mise en place d'un Guichet unique, la création d'une Banque des Petites et Moyennes Entreprises, afin de soutenir le tissu local des PME.

De même, l'Agence de Promotion des Investissements a vu son positionnement institutionnel revalorisé par son rattachement au Secrétariat Général de la Présidence de la République.

Le Cameroun s'est par ailleurs doté d'une loi visant à favoriser et promouvoir l'investissement privé au Cameroun.

Enfin, la révision du Code Minier a marqué l'engagement du Cameroun à assainir l'environnement des affaires dans le secteur minier.

Dans la même veine, le Cameroon Business Forum (CBF), cadre par excellence de dialogue entre le Gouvernement et les opérateurs économiques de divers secteurs installés dans notre pays, a été institué.

C- L'amélioration du système judiciaire

Au cours de la période 2011-2018, plusieurs réformes institutionnelles et normatives ont été entreprises par le Gouvernement, dans une perspective de modernisation de notre système judiciaire. Il en est de même des initiatives prises par les pouvoirs publics camerounais pour améliorer les conditions d'administration de la justice.

1- Les réformes institutionnelles et normatives

Au rang des réformes institutionnelles et normatives, on peut retenir entre autres :

- la réouverture du département de Common-law à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et à la Cour Suprême, qui est une matérialisation de la volonté présidentielle d'apporter une réponse institutionnelle au besoin d'harmonisation et de prise en compte de la dualité de notre système judiciaire (Common-law d'essence anglo-saxon et le droit d'inspiration latine) ;
- la production de la version anglaise des Actes Uniformes OHADA, afin de permettre aux avocats d'expression anglaise de mieux se familiariser aux dispositions et procédures régissant les droits des affaires ;



l'opérationnalisation des Tribunaux administratifs. En effet, depuis 2012, la carte judiciaire du Cameroun s'est enrichi des Tribunaux administratifs, l'objectif étant de rapprocher les usagers d'une juridiction jusque-là centralisée au niveau de Yaoundé. A la faveur de cette réforme, les 58 départements du Cameroun ont été dotés des Tribunaux administratifs.

2- Amélioration des conditions d'administration de la justice

Le Gouvernement a également mis un accent particulier sur l'amélioration des conditions de travail des personnels, ainsi que la facilitation de l'accès à la justice, notamment par la construction d'un complexe moderne abritant les services judiciaires de Yaoundé, la

construction en cours du Palais de justice de Mbouda, de Nanga-Eboko et de Mbalmayo.

Il est également envisagé la construction des Palais de justice de Monatélé, Banguem, Yokadouma, Bengbis, ainsi que de la Cour d'Appel du Sud à Ebolowa.



II- Au Plan Politique

Plusieurs réformes politiques ont été entreprises au cours du septennat 2011-2018, avec en toile de fond le souci de compléter le dispositif institutionnel prévu par la Constitution du 18 janvier 1996, la consolidation de la démocratie et du pluralisme politique, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires d'administration et des élus locaux.

A. Le parachèvement de la mise en place des institutions politiques

1- La mise en place effective du SENAT

A la faveur des élections organisées en avril 2013, le Cameroun est définitivement entré dans le bicamérisme, avec la mise en place effective du SENAT.

Cette orientation politique vient résolument renforcer et donner corps au caractère décentralisé de la République du Cameroun. En effet, le SENAT, chambre haute du Parlement, est l'organe qui représente les communes et les Régions. Il compte 100 membres, dont 70 sont élus et 30 désignés par le Chef de l'Etat.



2- La réforme du Conseil Economique et Social

Au cours de la session législative de juin 2017, le Conseil Economique et Social s'est vu doté d'une nouvelle loi organique, laquelle redimensionne cette institution, en vue de son arrimage aux enjeux et défis contemporains.

Désormais, le champ de ses compétences s'étend aux questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Il conserve néanmoins sa vocation d'institution consultative qui émet des avis, des études et des rapports. Il compte désormais 150 membres.



3- La mise en place effective du Conseil Constitutionnel

Prévu à l'article 46 de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972 (modifiée par loi n°2008/001 du 14 avril 2008), le Conseil Constitutionnel est l'instance compétente en matière constitutionnelle.

Il statue, notamment sur la constitutionnalité des lois et est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions. En outre, il veille à la régularité de l'élection présidentielle, des élections parlementaires, ainsi que des consultations référendaires et proclame les résultats de ces consultations.

Il est composé de onze (11) membres désignés pour un mandat de six (6) ans éventuellement renouvelable.

A la faveur des décrets n°2018/105 et 2018/106 du 07 février 2018 portant respectivement nomination des membres et du Président du Conseil Constitutionnel, le Président de la République a procédé à la désignation des onze (11) membres devant présider aux destinées de cette importante institution de la République.



4- La création de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme

Créée par décret n°2017/013 du 23 janvier 2017, cette Commission placée sous l'autorité du Président de la République compte 15 membres.

Elle est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'anglais et du français les deux langues officielles d'égales valeurs, notamment dans leur usage dans les services publics, les organismes parapublics ainsi que dans tout organisme recevant des subventions de l'Etat.



Cette Commission est l'une des réponses politiques apportées aux revendications ayant conduit à la crise sociale que connaissent les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

B. La consolidation de la démocratie et le renforcement du pluralisme politique

1- Organisation de diverses consultations électorales (législatives, municipales et sénatoriales)

Dans le cadre de la consolidation de notre processus démocratique, diverses élections politiques ont été organisées au Cameroun au cours du septennat 2011-2018.

Celles-ci ont, entre autres, permis de renouveler le personnel politique tant au niveau des municipalités que du Parlement (AN et SENAT), contribuant ainsi à la consolidation de notre démocratie et à l'enracinement des pratiques démocratiques.

Ainsi, en avril 2013, le Cameroun a organisé sa première élection sénatoriale, permettant ainsi la mise en service effective du SENAT.

Le 30 septembre 2013, notre pays a organisé un double scrutin législatif et municipal, afin de doter toutes les

communes sur l'étendue du territoire national d'exécutifs et de Conseils municipaux d'une part, et de procéder, d'autre part, à l'élection des 180 députés de l'Assemblée Nationale.

2. Réforme du Conseil National de la Communication

A la faveur du décret n°2012/038 du 23 janvier 2012, le Conseil National de la Communication a été réorganisé. Il est désormais un organe de régulation et de consultation du secteur de la communication sociale appartenant à la catégorie des autorités administratives indépendantes.

A ce titre, il est chargé d'assurer la régulation de l'espace socio-politique libéralisé depuis les lois de 1990 sur la communication sociale. Le Conseil a une double vocation pédagogique et répressive à l'endroit de tous les professionnels de la communication audio-visuelle.

Par ailleurs, le Cameroun compte à ce jour environ 300 radios commerciales et communautaires, ainsi qu'une trentaine de chaînes de télévisions.

De même, l'espace médiatique compte environ 600 titres de journaux. Toutes choses qui contribuent à une plus grande libéralisation de la parole publique et de l'expression des opinions individuelles et collectives.

3. Le renforcement du pluralisme politique

Le septennat a également été marqué par des actions de renforcement du pluralisme politique, à travers l'encadrement des activités des syndicats, des partis politiques, ainsi que celles des organisations religieuses et confessionnelles.

Toutes ces activités participent de l'expression du pluralisme, de la tolérance et contribuent au brassage et à l'apaisement du climat socio-politique interne.

4. L'amélioration des conditions de travail des auxiliaires d'administration et des élus locaux

Plusieurs décisions politiques fortes allant dans le sens d'améliorer les conditions de travail et de vie de certaines catégories sociales ont été prises par le Chef de l'Etat au cours du septennat 2011-2018. Il en va ainsi de :

- **L'allocation mensuelle servie aux chefs traditionnels**

Conformément au décret n°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, il est désormais servi à ces auxiliaires d'administration, une rémunération dont le montant varie en fonction du degré concerné.

Ainsi, un montant mensuel de 200 000 F CFA est servi aux chefs de premier degré, 100 000 F CFA à ceux de 2ème degré et 50 000 F CFA à ceux de 3ème degré.

- **la rémunération des magistrats municipaux**

Le Président de la République a décidé, par décret n°2015/405 du 16 septembre 2015, d'accorder une rémunération aux Délégués du Gouvernement, aux Maires, ainsi qu'à leurs Adjoints, laquelle varie en fonction du niveau de responsabilité.

Ainsi, le salaire mensuel du Délégué du Gouvernement est fixé à 400 000 F CFA ; celui de ses adjoints à 200 000 F CFA ; tandis que celui du Maire est de 250 000 F CFA et celui de ses adjoints de 150 000 F CFA.

Ces mesures d'accompagnement visent l'amélioration des conditions de vie et de travail des élus locaux et partant, le renforcement de la démocratie locale.

5. Décentralisation : acquis et perspectives

La Constitution du 18 janvier 1996 fait du Cameroun « un Etat unitaire décentralisé ». Ainsi, la décentralisation apparaît aujourd'hui comme un processus irréversible, ainsi que l'attestent les avancées et acquis notables enregistrés dans sa conduite, ainsi que les perspectives prometteuses auxquelles elle destine le peuple camerounais.

i) Les acquis du processus de décentralisation

Ils se traduisent dans les faits par le renforcement du socle juridique et institutionnel de la décentralisation, l'achèvement de la première phase des transferts de compétences aux Communes, le financement et la réalisation de divers projets communaux et intercommunaux, ainsi que par l'affermissement de la démocratie de proximité et la valorisation du statut d'élu local.

- **Le renforcement du socle juridique et institutionnel de la décentralisation**

A ce jour, notre processus de décentralisation s'appuie sur un cadre juridique dense et varié,

ainsi que sur un dispositif institutionnel conséquent.

Au plan juridique, plusieurs lois et textes réglementaires ont été pris à la suite des trois lois fondatrices de la décentralisation, promulguées le 22 juillet 2004 (Loi d'orientation de la décentralisation, loi fixant les règles applicables aux Communes et loi fixant les règles applicables aux Régions).

Ce corpus normatif couvre plusieurs domaines, à savoir la fiscalité locale, le régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées, les contrats-plan Etat-Communes, les règles d'urbanismes, d'aménagement du territoire et les transferts des compétences aux Communes.

Au plan institutionnel, diverses instances ont été créées et rendues opérationnelles au cours de la dernière décennie pour accompagner le processus de décentralisation.

Ainsi, outre le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) et le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM), dont les concours au financement de la décentralisation et à la formation du personnel communal et des élus locaux respectivement, permettent un meilleur exercice par les Communes des compétences à elles transférées et une meilleure gouvernance locale, les instances ci-après ont pleinement joué leur rôle de suivi et d'évaluation du processus de décentralisation depuis 2010, date du démarrage effectif du transfert de compétences aux Communes :

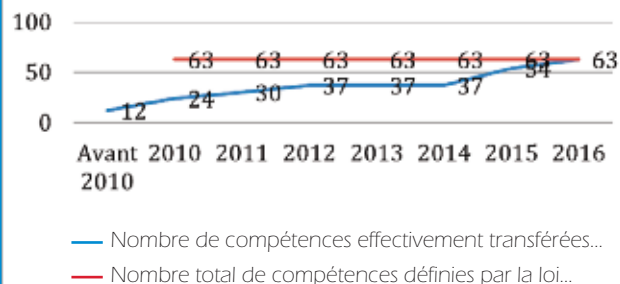
- le Conseil National de la Décentralisation ;
- le Comité Interministériel des Services Locaux ;
- le Comité National des Finances Locales ;
- la Commission Interministérielle de Coopération Décentralisation.

- **L'achèvement de la première phase du transfert aux Communes des compétences prévues par la loi**

De 2010 à 2016, l'Etat a transféré aux Communes la totalité des 63 compétences prévues par la loi n° 018 /2004 fixant les régimes applicables aux Communes.

Ceci s'est fait à travers 35 décrets du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, transférant aux Communes des compétences dans des domaines variés tels que l'éducation de base ; l'alimentation en eau potable ; l'électrification des zones nécessiteuses ; la création et l'entretien des routes rurales non classées, ainsi que la construction et la gestion des bacs de franchissement ; le cantonnement routier ; l'environnement ; l'entretien et la gestion des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille ; la promotion des activités de production agricole et de développement rural ; l'attribution des aides et secours aux indigents et aux nécessiteux ; la réinsertion sociale, l'insertion et la réinsertion professionnelles ; la promotion des activités de production pastorale et piscicole ; l'organisation au niveau local des concours littéraires et artistiques ; la santé publique ; l'alphabétisation ; la réhabilitation et la promotion des musées locaux ; la création et la gestion des Centres Socio-culturels et de Bibliothèques de lecture publique ; la construction et l'équipement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes ; le commerce ; l'organisation et la gestion des transports publics urbains ; l'aménagement foncier ; le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage ou de distribution des produits alimentaires, ainsi que les installations de traitement des déchets solides et liquides produits par les particuliers ou des entreprises ; l'organisation des œuvres de vacances, etc.

Evolution du transfert effectif des compétences avant et après 2010 jusqu'en 2016



Le financement et la réalisation des projets communaux et inter-communaux

Les projets communaux ont été financés, depuis 2010, par diverses sources, à savoir les ressources issues de la fiscalité locale, les crédits transférés aux Communes en accompagnement des compétences transférées, la Dotation Générale de Décentralisation et les interventions du FEICOM.

* Les ressources issues de la fiscalité locale

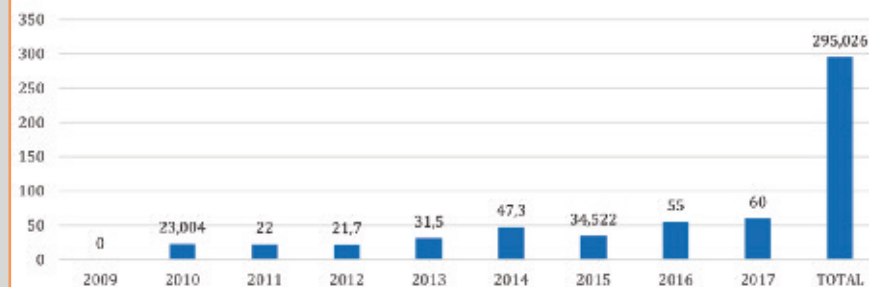
Ce sont les ressources les plus importantes mises à la disposition des Communes depuis le transfert effectif des compétences en 2010. Le tableau ci-contre, qui distingue les recettes directes de celles issues de la péréquation, porte le montant global des recettes mises à la disposition des Communes à 1 215 064 758 416 FCFA.

Année	Fiscalité locale	
	Recettes Directes des CTD	Recettes de Péréquation
2010	8 168 673 130	37 006 157 062
2011	31 274 707 787	84 981 711 115
2012	51 701 791 202	75 450 193 917
2013	52 991 651 960	84 061 997 886
2014	49 344 042 119	101 278 751 469
2015	89 013 037 583	108 509 451 654
2016	90 203 342 165	106 872 637 911
2017	128 061 902 364	116 144 709 092
Total	500 759 148 310	714 305 610 106

* Les ressources allouées en accompagnement des compétences transférées

Sous réserves de l'affinement des données concernant notamment les exercices budgétaires 2016 et 2017, le graphique ci-dessous présente les efforts consentis par le Gouvernement en vue de se conformer au principe de la concomitance des transferts des compétences et des ressources qui ont servi à l'exercice desdites compétences au titre de l'exercice budgétaire n-1.

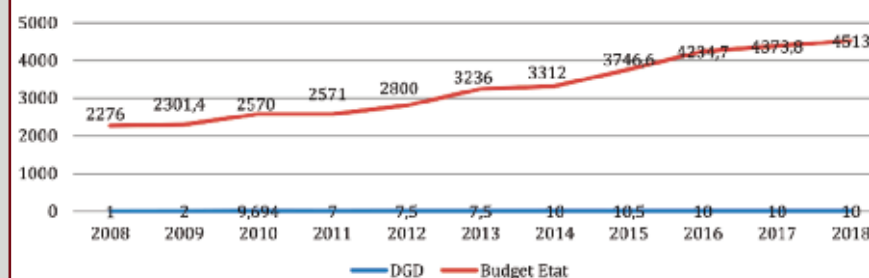
Evolution des crédits transférés par les Ministères (en milliards de F CFA) de 2010 à 2016



* Les ressources issues de la Dotation Générale de Décentralisation

Cette dotation, qui a connu une courbe évolutive à partir de 2008, s'est stabilisée à partir de 2016, au montant annuel de 10 milliards F CFA, tel qu'il ressort du graphique ci-dessous.

Evolution des crédits transférés par les Ministères (en milliards de F CFA) de 2010 à 2016



* Les appuis du FEICOM

L'ampleur de cet appui peut s'analyser à travers le tableau ci-dessous, qui situe le montant global des ressources mobilisées par le FEICOM en faveur des investissements communaux à 174 629 320 999 FCFA.

Exercices	Projets financés	Ressources fiscales mobilisées
	Nombre	Ressources du Feicom affectées aux investissements communaux
2010	209	14 443 493 333
2011	336	21 598 000 000
2012	222	26 296 000 000
2013	85	25 260 223 842
2014	95	30 087 847 765
2015	270	20 548 026 191
2016	312	36 395 729 868
Total	1529	174 629 320 999

Source : Rapports annuels du FEICOM

- **Le raffermissement de la démocratie locale de proximité et la valorisation du statut d'élu local**

L'élection étant désormais le seul mode de désignation des Conseillers municipaux et des Maires, la démocratie locale s'est affermie au fil des années, tel que le confirment :

- la forte participation des populations aux différentes élections municipales organisées depuis le retour du multipartisme ;
- le renouvellement significatif des organes dirigeants des Communes à l'issue des différents scrutins ;
- la représentation d'une vingtaine de partis politiques au sein des Conseils municipaux actuels.

Bien plus, la décision du Président de la République de mars 2017 visant la prise en charge mensuelle, par le budget de l'Etat, de la rémunération des magistrats municipaux, a fortement valorisé le statut d'élu local.

Dans plusieurs de nos Communes, des initiatives et des projets novateurs fleurissent, portés par des magistrats municipaux assumant pleinement leurs responsabilités et contribuant, de ce fait, à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations à la base.

- ii) **Les perspectives de la décentralisation au Cameroun**

Des actions sont prévues à moyen et long terme pour approfondir notre processus de décentralisation.

Ces actions visent notamment l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la décentralisation, le renforcement du niveau communal en vue d'un développement harmonieux et équitable du territoire national et l'amorce de la mise en place des Régions, deuxième échelon de la décentralisation dans notre pays.

- **Adoption et mise en œuvre de la Stratégie nationale de la décentralisation**

Elaboré sous la houlette du Chef du Gouvernement, ce document boussole a été soumis à l'approbation du Chef de l'Etat. Il est de nature, une fois adopté, à apporter la visibilité et la cohérence nécessaires au processus de décentralisation.

En effet, ce dernier indique de manière précise les objectifs à atteindre, les actions à mener et les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la décentralisation pour les cinq prochaines années.

- **Renforcement de l'échelon communal pour impulser un développement harmonieux et équitable du territoire national**

Il se fera à travers :

- le parachèvement du cadre juridique, avec l'adoption de certains projets de textes soumis à la sanction des autorités compétentes. Certains de ces textes visent à doter les Communes d'un personnel qualifié, en vue de poser les jalons d'une fonction publique locale ;
- la confirmation de l'autonomie administrative et financière des Communes, qui suppose des aménagements dans le principe de l'unité de caisse, à l'origine de la forte dépendance des Communes vis-à-vis du Trésor public, la mise en place des Commissions des Marchés dans toutes les Communes et une meilleure prise en compte des plans communaux de développement dans le choix des projets à réaliser ;
- le relèvement des dotations du Trésor public à 5% au moins du budget de l'Etat;
- l'amélioration du système de péréquation;
- le renforcement de la gouvernance locale, à travers la multiplication des contrôles des services compétents de l'Etat, mais aussi des populations.

- **Amorce de la mise en place des Régions**

Bien que restant tributaire de l'agenda politique national, la mise en place des Régions a nécessité la réalisation d'un certain nombre de préalables tant du point de vue juridique, financier que fiscal.

La levée de ces préalables fait l'objet d'une mission assignée à un Groupe de travail mis en place par le Chef du Gouvernement, dont l'essentiel de sa copie a d'ores et déjà été rendue, dans la perspective de l'opérationnalisation des Régions.

III- Au Plan Diplomatique

Au cours du septennat 2011-2018, l'action diplomatique du Cameroun s'est orientée vers la recherche d'un rayonnement plus grand de son appareil diplomatique et le renforcement de sa solidarité internationale.

A. Le rayonnement diplomatique et la projection internationale du Cameroun

1- Les visites et séjours au Cameroun de certaines hautes personnalités représentant les Organisations Internationales

Le Cameroun a accueilli, au cours de la période de référence, la visite d'hôtes de marque présidant aux destinées d'Organisations Internationales, lesquelles ont séjourné au Cameroun à l'invitation du Président de la République, à l'effet d'examiner certaines questions internationales contemporaines.

C'est notamment le cas, le 29 septembre 2017, de **M. Antonio GUTERRES**, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

Ce fut aussi le cas du séjour de **M. AKINWUMI ADESINA**, Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement, du 15 au 18 août 2017.

Enfin, **Mme Patricia SCOTLAND**, Secrétaire Général du Commonwealth a effectué une visite officielle au Cameroun du 18 au 22 décembre 2017.

L'on peut également mentionner, entre autres, la visite au Cameroun en janvier 2016 de **Mme Christine LAGARDE**, Directrice Générale du FMI.

Toutes ces visites, qui sont à mettre au crédit du Chef de l'Etat, ont contribué à faire de notre pays une vitrine de la diplomatie internationale et sous régionale.



M. Antonio GUTERRES



M. AKINWUMI ADESINA



Mme Patricia SCOTLAND



Mme Christine LAGARDE



2- La participation du Cameroun à certains Sommets et Conférences internationaux

Le septennat a également été marqué par la participation active du Chef de l'Etat à plusieurs sommets importants.

Cela a notamment été le cas pour le Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, tenu à Paris du 6 au 7 décembre 2013 ; le 5ème Sommet Union Africaine-Union Européenne tenu à Abidjan en Côte-d'Ivoire les 29 et 30 novembre 2017.



3- La prise de position du Cameroun face à certains enjeux et problèmes internationaux

La voix du Cameroun a été portée à un très haut niveau pour réaffirmer ses positions de principe face à certains enjeux et défis internationaux contemporains. Cela a notamment été le cas sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme international (Sommet de N'Djamena et de Paris sur la lutte contre le terrorisme).

Cette posture interpellatrice du Cameroun s'est notamment manifestée sur des questions liées à la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique (Signature et ratification de l'Accord de Paris sur les

changements climatiques, adopté à Paris en décembre 2015 lors de la COP 21).

Enfin, le Cameroun s'est joint au concert des nations pour manifester son indignation sur la question des réfugiés et des flux migratoires.

Sur cette dernière problématique précisément, le Cameroun a renforcé son action humanitaire en faveur des réfugiés fuyant les atrocités commises par la secte islamiste Boko Haram et les troubles en RCA (Camps de MINAWAO, Garoua-Boulai.....).



4- L'organisation de Sommets internationaux et Conférences internationales et placement des camerounais à de hautes charges dans les institutions internationales

Le Cameroun a organisé et accueilli plusieurs Sommets et fora internationaux, l'instar :

- du FODIAS, Conférence économique sur le thème "investir au Cameroun, terre d'attractivité", tenue à Yaoundé en février 2015 ;
- de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), consacrée à la lutte contre la secte nébuleuse Boko-Haram, tenue à Yaoundé en juin 2013 ;
- du tout premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

L'action du Gouvernement en matière diplomatique s'est également traduite par le placement des camerounais à de hautes charges politiques dans les institutions internationales, notamment à la Banque Mondiale, au Parlement africain et au Commonwealth. Toutes ces rencontres et actions ont permis d'apprécier le rôle éminent joué par le Cameroun sur la scène internationale.



M. Albert G. ZEUFACK
Economiste en chef de la Banque mondiale pour la région Afrique



Mme E. LIFAKA MONJOWA
Chef du Comité exécutif de l'Association des Parlementaires du Commonwealth



M. NKODO DANG Roger
Président du Parlement Panafricain



Mme Vera SONGWE
Secrétaire Exécutive de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique



Mme Lucy ASUAGBOR
Commissioner of the African Commission for Human and People's Rights



Mme MENGUE NTYAM Suzanne
Juge à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



M. Victor KISOB
Directeur Exécutif Adjoint d'ONU-Habitat



B. La manifestation d'une plus grande solidarité internationale

Le Cameroun s'est montré résolument solidaire envers les ressortissants des pays en difficulté. Ceci à travers l'accueil des réfugiés et autres personnes vulnérables et les diverses mesures d'accompagnement en vue de leur réinsertion.

1- La contribution significative du Cameroun dans la gestion du phénomène des réfugiés

La question des réfugiés est l'un des défis majeurs du siècle. Face à l'ampleur de cette tragédie humaine, le Cameroun ne s'est pas dérobé de la responsabilité historique qui interpelle la conscience collective des Etats.

En effet, notre pays, héritier d'une tradition d'hospitalité et de solidarité, est une terre d'accueil qui, en raison de sa stabilité, représente pour les nombreuses populations en quête de paix et de sécurité, un refuge sûr.

C'est ainsi qu'il abrite à ce jour environ 350 000 réfugiés de différentes nationalités.

Pour faire face à cet afflux, le Gouvernement a pris des dispositions pour offrir à ces réfugiés des conditions de vie décentes, à l'instar de la création de plusieurs Camps de réfugiés, en étroite collaboration avec le HCR, afin d'accueillir des populations en détresse venant des pays voisins.

A titre d'exemple, le seul Camp de MINAWAO abrite plus de 80 000 réfugiés nigériens fuyant les exactions de la secte terroriste BOKO HARAM.



2- Les diverses mesures d'accompagnement en vue de leur réinsertion

Pour faire face à cet efflux de réfugiés et dans la perspective d'améliorer leurs conditions de vie en territoire camerounais, l'Etat a mis à disposition des lieux d'accueil des réfugiés, un ensemble de services sociaux de base, en liaison avec les pays amis, le HCR et les Organisations humanitaires. Dans cette mouvance, le Gouvernement camerounais a signé, sur le plan de la santé, une Convention-cadre avec le HCR pour la prise en charge conjointe des réfugiés dans les hôpitaux nationaux.

En matière de protection, des mesures ont été prises pour la délivrance des cartes d'identité sécurisées aux personnes éligibles au statut de réfugiés.

En dépit de la charge financière importante que ces dispositions représentent, le Cameroun poursuit et renforce ses aides multiformes, aussi bien au profit des réfugiés que des centaines de milliers de déplacés.

Toutes choses qui marquent sa détermination constante à offrir aux populations en détresse des conditions d'accueil et de séjour humainement dignes, et à leurs enfants, l'accès à l'éducation.

3- La création d'une force multinationale mixte

Cette action est matérialisée par la mutualisation des vecteurs de projection militaire et des renseignements, ainsi que par des échanges d'informations sensibles entre 3 pays du bassin du Lac Tchad, à savoir le Cameroun, le Tchad et le Nigéria, l'objectif étant de lutter efficacement contre les actes terroristes de la secte Boko Haram.



IV- Au Plan Sécuritaire

Tout au long du septennat, le Gouvernement a veillé à la défense opérationnelle du territoire, au maintien de l'ordre public, ainsi qu'à la sécurisation des personnes et de leurs biens.

Face aux différentes menaces endogènes et exogènes enregistrées au cours du septennat, le dispositif sécuritaire a été considérablement renforcé et des mesures appropriées ont été prises, à l'effet d'apporter une réponse appropriée et efficace auxdites menaces.

A. Un meilleur maillage territorial du commandement militaire

Le renforcement du dispositif sécuritaire s'est traduit par une plus grande efficacité des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme et les bandes armées, principalement dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et, plus récemment, du Nord-ouest et du Sud-ouest.

En effet, afin de lutter efficacement contre les incursions de la secte islamiste Boko-Haram, le Président de la République a modifié le dispositif de défense national en vigueur dans la partie septentrionale afin de permettre aux unités d'accroître leur capacité opérationnelle en rapport avec la lutte contre le terrorisme.

Ainsi, la RMA n°3, qui couvrait les 03 Régions septentrionales a été éclatée en deux entités, à la faveur du décret n°2014/308 du 14 août 2014 portant modification du décret n° 2001

/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial. Cette réorganisation a donné naissance à la RMA n°4, dont le poste de commandement est situé à Maroua.

Par ailleurs, le dispositif militaire et sécuritaire s'est enrichi de plusieurs bataillons d'infanterie motorisés et de nouvelles Régions de Gendarmerie.

D'autres actions significatives ont été mises en œuvre par le Gouvernement en 2017, en vue de la préservation de l'intégrité territoriale de notre pays et de la consolidation de la paix sociale. Il s'agit notamment de :

- la contribution au maintien et au rétablissement de l'ordre public dans les régions perturbées, à travers le déploiement de plusieurs contingents de fonctionnaires de police ;



- la sécurisation renforcée de certaines de nos frontières situées dans la partie septentrionale ;
- la réhabilitation et/ou la construction des nouvelles unités et structures d'accueil de la police ;
- l'achèvement de la construction des postes de gendarmerie de Sodikombo-

Douala et d'Abang-Minko'o, de même que ceux de NKOLKONDI -Yaoundé, d'EBOM-Yaoundé ; Manguiers-Yaoundé, MINKOA-MEYOS-Yaoundé, MOMBORE et Gashiga dans la Région du Nord et Koza dans la Région de l'Extrême Nord.



B. Un dispositif de protection des personnes et des biens adapté et efficace

Des efforts considérables ont été consentis pour assurer la construction et la réhabilitation des infrastructures destinées aux Forces de Défense et de Police.

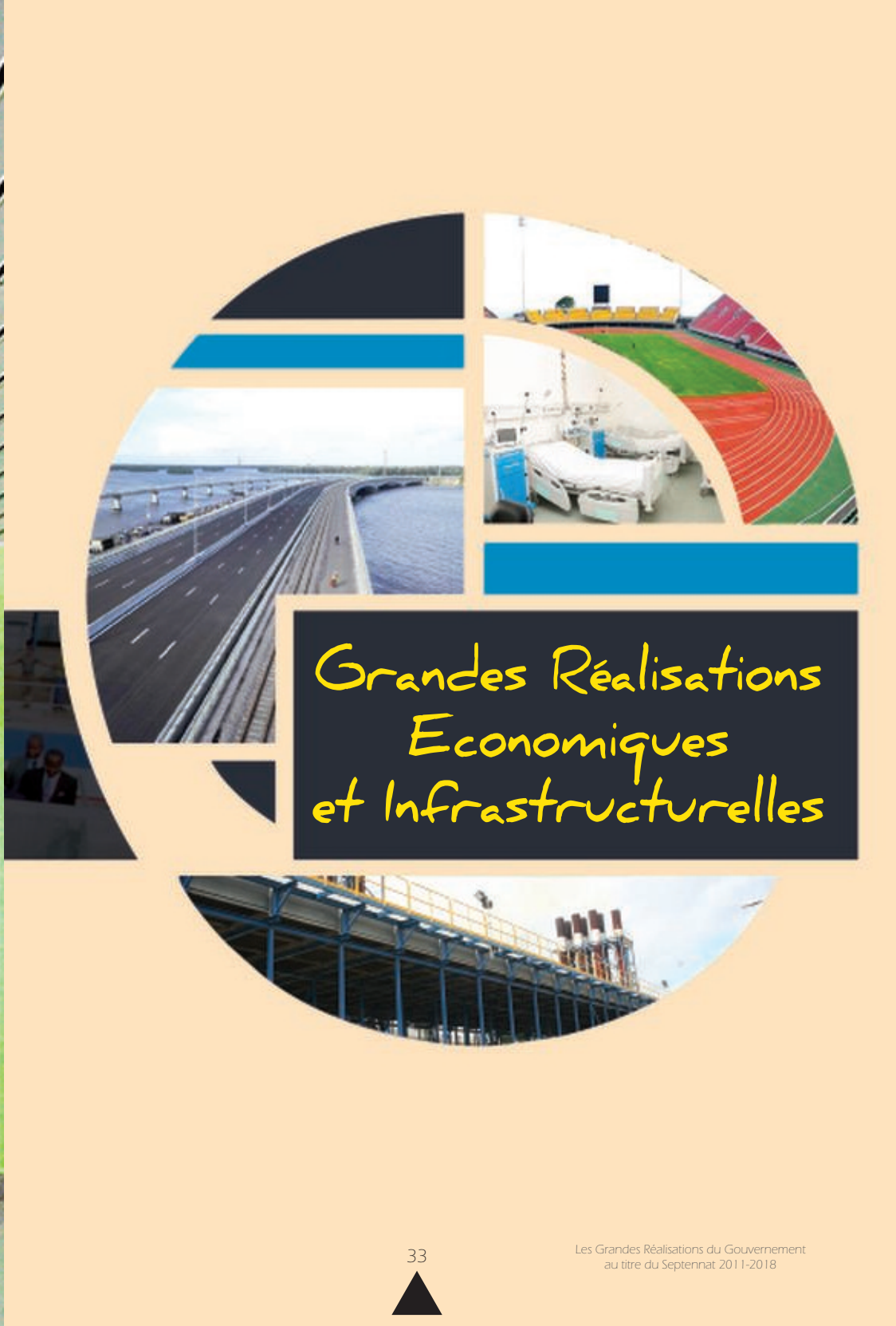
En effet, le Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique que le Chef de l'Etat a lancé en début d'année 2015, a permis dans son volet « sécurité », de doter certaines villes de nombreux postes de gendarmerie et d'hôtels de police (Illustrations-Photos) ; de créer des compagnies régionales de la circulation, ainsi que des unités cyclistes de police.

Certaines zones frontalières sensibles ont également été dotées de postes de gendarmerie.

Dans la même veine, des matériels et équipements performants de lutte contre la criminalité ont été acquis.

L'action du Gouvernement s'est également matérialisée par la mise en place d'un Fonds de soutien aux victimes de catastrophes et calamités naturelles.





Grandes Réalisations
Economiques
et Infrastructurelles



I- Au Plan Economique

A la faveur de sa réélection au mois d'octobre 2011, le Président de la République lors de sa prestation de serment à l'Assemblée Nationale, a placé son mandat sous le signe des grandes réalisations, confortant ainsi les orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), dont la mise en œuvre des grands projets constitue la trame de fond.

Ce faisant, le Cameroun a enregistré depuis 2011, une marge de progression de la croissance économique de son Produit Intérieur Brut (PIB) relativement ascendante.

Sur la période couverte, cette évolution moyenne d'au moins 4,56 % entre 2011 et 2017, a largement compensé le taux de croissance démographique du pays inférieur à 3%.

De même, cette progression du taux de croissance du PIB réel reflète essentiellement les efforts du Gouvernement, en faveur de la dynamisation et de la diversification économique des branches et des filières d'activités de l'économie camerounaise, à savoir : les produits vivriers, l'agriculture industrielle d'exportation, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que le commerce et les services.

Bien plus, le contingentement des pressions inflationnistes, en respect des critères de convergence multilatérale et dans la limite de la fourchette communautaire de 3%, s'expliquerait pour l'essentiel par la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la vie chère, ainsi que par le train de mesures adjuvantes prises par les autorités.

Cette exigence de préservation de la paix sociale a été soutenue, entre autres, par des décisions gouvernementales telles que le gel des prix des produits pétroliers et de l'électricité, la défiscalisation des produits de première nécessité et la création des marchés périodiques par la Mission de Régulation des Approvisionnements en produits de grande Consommation (MIRAP).

Rendu au terme du septennat des grandes réalisations, il y a lieu de se féliciter de la résilience de l'économie camerounaise, ce d'autant plus que le contexte international a eu un impact significatif sur la situation des finances publiques, en raison de nombreux chocs. Il s'agit notamment :

- de la persistance des menaces sécuritaires entretenues par la secte terroriste Boko-Haram et par les troubles sociopolitiques en République Centrafricaine ;
- des troubles sociaux dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- de la faiblesse des cours des matières premières.

L'impact de ces chocs s'est traduit par un ralentissement de l'activité économique de 4,5% en 2016 à 3,7% en 2017. Cependant, les projections pour 2018 laissent présager d'une certaine embellie avec un taux de croissance estimé à 4,2%. En perspective, la mise en exploitation progressive de plusieurs grands projets d'infrastructures, la préfiguration des grands projets de deuxième génération, le lancement du Plan Triennal « Spécial-Jeunes », l'accélération des travaux de la CAN 2019 et du PLANUT, devraient davantage soutenir la demande intérieure et l'offre de certains facteurs de production, indispensables au renforcement de la compétitivité et à l'accélération de la croissance économique à moyen et long terme.

A. Les résultats économiques majeurs obtenus au cours du septennat

1. En matière de gestion budgétaire, financière et macro prudentielle

a) SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

Sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de réforme de la gestion économique et financière de l'Etat.

• LE PLAN DE MODERNISATION ET DE RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES

L'implémentation du dispositif de mise en œuvre de la budgétisation par programme, érigée par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, est entré en vigueur par le biais de la loi de finances de l'exercice 2013.

Ainsi au terme de la première phase dite d'appropriation de la réforme des finances publiques (2013-2015), six (06) principes directeurs ont été identifiés et vulgarisés, parmi lesquels :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et de reddition des comptes ;
- la responsabilisation accrue des gestionnaires de programmes ;
- l'introduction d'une approche de gestion axée sur les résultats mesurables à partir d'objectifs et d'indicateurs de performance ;

- l'alignement du Budget sur les priorités nationales consignées dans le DSCE.

Par la suite, au cours de la seconde phase de la réforme, dite d'optimisation, le Gouvernement a entrepris et entend poursuivre la mise en œuvre des grands domaines d'interventions du second triennat (2016-2018). Il s'agit des axes prioritaires visant :

- la transposition des directives CEMAC dans l'ordonnement juridique national ;
- l'intégration des politiques publiques et la performance, en mettant en cohérence l'action gouvernementale, via l'alignement des programmes ministériels sur les stratégies sectorielles ;
- l'évolution de la budgétisation et de la gestion budgétaire suivant des procédures standardisées, un contrôle budgétaire optimisé et un calendrier rigoureux ;
- la poursuite de la réforme comptable, allant dans le sens de la constitution d'un bilan de l'Etat, conforme aux règles des trois (03) comptabilités : budgétaire, matières et d'analyse des coûts ;
- l'adaptation des systèmes d'information budgétaires, financiers et comptables, avec

comme principaux résultats attendus, la sécurisation et la traçabilité des masses d'informations financières, via l'optimisation et l'interconnexion des applications PROBMIS et CADRE ;

- la mise en œuvre de la stratégie actualisée de formation et d'accompagnement des administrations, dans l'optique de renforcer les capacités des administrations notamment les CTD et les EPA ;
- le pilotage et la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptés, en renforçant sous l'autorité du PM/CG et du MINFI, les pouvoirs et les actions de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la conduite de la Réforme.

• LE PROGRAMME DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE APPUYÉ PAR LE FMI AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Fort de la diversité de son économie, de sa résilience face aux chocs exogènes et de son rôle de locomotive dans le processus d'intégration régionale, le Cameroun a porté auprès des Partenaires Techniques et Financiers, le plaidoyer relatif à la reconstitution de la viabilité budgétaire et extérieure des agrégats monétaires de la Sous-région.



Aussi, dans un élan de solidarité régionale et en droite ligne des résolutions issues du Sommet des Chefs d'Etats de la CEMAC, le Gouvernement a sollicité et obtenu le 26 juin 2017 du Conseil d'Administration du FMI, un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

Ledit Programme économique et financier, est appuyé par le FMI à hauteur de FCFA 400 milliards. Il a pour objectif opérationnel affiché sur trois (03) ans, la réduction d'au moins 1,5% du PIB par an du déficit des comptes publics.

Dans la même veine, le Gouvernement a conclu en vertu des possibilités offertes par le régime financier, avec ses principaux partenaires au développement (union européenne, BAD, Banque Mondiale, AFD), des accords en vue de la mise en place suivant l'ordonnement ci-après d'appuis budgétaires directs au Trésor Public. Il s'agit notamment de :

- la Banque Mondiale : **F CFA 247 milliards ;**
- l'Union Européenne : **F CFA 66 Milliards ;**
- la BAD : **FCFA 377 milliards ; et**
- la France : **FCFA 197 milliards.**

D'une manière générale, le Programme de redressement économique appuyé par le FMI, dont la première revue à fin octobre 2017 s'est avérée

globalement satisfaisante, s'appuie sur trois principaux piliers :

- un assainissement budgétaire concentré sur le court terme pour accroître les marges de manœuvre budgétaires et extérieures, tout en protégeant les dépenses sociales (éducation, santé, enseignement supérieur, emploi) ;
- des réformes structurelles visant à accroître les recettes non-pétrolières, améliorer l'efficacité des investissements publics et la qualité du système budgétaire et (iii) atténuer les risques issus de passifs conditionnels ;
- des mesures d'accélération de la diversification économique, à l'effet d'accroître la résilience du secteur financier et de permettre au secteur privé de prendre le relais de l'intervention de l'Etat dans un contexte de contraction de ressources.

b) SUR LE PLAN FINANCIER ET MACRO PRUDENTIEL

Les actions suivantes ont été menées :

- Les mesures d'accroissement de la résilience du secteur financier par l'augmentation des crédits aux PME et le développement de la stratégie nationale de finance inclusive ;
- La densification de l'implémentation du réseau bancaire sur l'ensemble du territoire national ;
- L'élaboration d'un plan de

résolution des banques en difficultés ;

- L'élaboration d'un plan d'actions des différentes mesures identifiées dans la stratégie d'apurement des créanciers en souffrance ;
- Le démarrage des travaux préparatoires à la mise en place de la centrale des risques des EMF (CREMF) ;
- La création de l'agence de promotion des PME ;
- La promotion des sources innovantes de financement de l'économie (crédit-bail, affacturage, lettre de crédit) ;
- La création de l'Agence de Promotion des PME pour l'accompagnement des porteurs de projets ;
- L'élaboration d'un plan de restructuration de la CBC et d'un plan stratégique de développement de la BC-PME ;
- La rationalisation et l'uniformisation des procédures du marché financier sous-régional de la BVMAC avec la Douala Stock Exchange (DSX).

2. En matière de planification et de programmation des investissements publics

a) SUR LE PLAN DE LA PLANIFICATION, on peut citer:

- l'actualisation du cadre stratégique du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en septembre 2017 qui devrait permettre d'accroître les efforts de réduction de la

pauvreté et de mieux capitaliser les investissements consentis depuis 2010.

Cette exigence vise également à assurer le développement harmonieux du secteur privé et à poursuivre la mise en œuvre de politiques sociales inclusives (santé, éducation, formation professionnelle et protection sociale), tout en garantissant le fonctionnement efficace de l'administration) ;

- l'élaboration en cours d'un projet de loi sur la planification et la programmation locale, afin de capter dans la préfiguration des projets du BIP les besoins exprimés par les communes dans les Plans de Développement Communaux (PCD) ;
- d'autres actions spécifiques qui ont été menées en matière de planification du développement régional et local, de préparation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), de maîtrise et de mise en valeur des potentialités du territoire et de ses frontières.

b) SUR LE PLAN DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS :

- le Budget d'Investissement Public a continué d'occuper une part importante dans le Budget de l'Etat. En proportion, il est passé de **24,5 % en 2010 à 30,2 % en 2014** pour s'établir à

30,7 % en 2015, soit une augmentation de **0,5 % entre 2014 et 2015**. Cette tendance à la hausse de la part des dépenses d'investissement dans le Budget de l'Etat est en cohérence avec les considérations clés du DSCE, en ce sens que le Gouvernement, afin d'accroître le taux d'investissement global de l'économie camerounaise, a pris l'option de renforcer la place des dépenses en capital dans les dépenses publiques. Toute chose qui permet d'accroître le patrimoine infrastructurel indispensable au déploiement de l'investissement privé. Ainsi, le Budget d'investissement public a atteint **les 36 % en 2016 et les 36,3 % en 2017 ;**

- un Comité National de Suivi de l'exécution physio-financière de l'Investissement Public a été mis en place, à l'effet d'évaluer l'exécution et de proposer des mesures pour impulser l'optimisation de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP). Il s'agit notamment de raccourcir **les délais de démarrage de l'exécution du Budget ; favoriser l'appropriation optimale des procédures par tous les acteurs et renforcer l'accompagnement de toutes les parties prenantes à l'exécution du Budget d'Investissement Public ;**

- l'optimisation des dépenses publiques a été prescrite comme un repère structurel du Programme Economique et Financier (PEF) adossé à la Facilité Elargie de Crédit (FEC) à travers une meilleure sélection et programmation des projets.

3. En ce qui concerne l'aménagement du territoire

La politique nationale d'aménagement du territoire s'est inscrite dans le prolongement des documents de planification stratégique que sont : la Vision 2035, le DSCE et la loi n°2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

A cet effet, le Gouvernement procède à l'élaboration : d'un schéma national d'Aménagement et de développement durable du Territoire, de 10 schémas régionaux d'aménagement et de développement durable qui sont les déclinaisons du schéma national, et enfin d'un plan de zonage du territoire national, cadre de cohérence de l'occupation de l'espace national.

Au rang des perspectives, le MINEPAT a engagé d'ordre du Chef de l'Etat, le processus d'évaluation et de restructuration de certaines missions de développement et d'aménagement (MEAO, MADEN, MIDIMA, SOWEDA, MIDENO).



4. En matière de développement du climat des affaires

Lancé en 2006 et effectif depuis 2009, le Cameroun Business Forum (CBF), placé sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement a tenu 8 sessions ordinaires, qui ont significativement contribué à l'amélioration du dialogue entre l'Etat et les opérateurs privés.

Il convient ainsi de se féliciter des progrès accomplis avec le concours technique de la Société Financière Internationale (SFI). En effet, le Gouvernement a engagé une évaluation des réformes conduites, dans le cadre d'un Programme d'appui à l'amélioration de la perception du climat des affaires. Cette volonté s'est matérialisée dans le prolongement de la mise en œuvre de la feuille de route proposée par l'équipe Doing Business Advisory Board du Groupe de la Banque Mondiale.

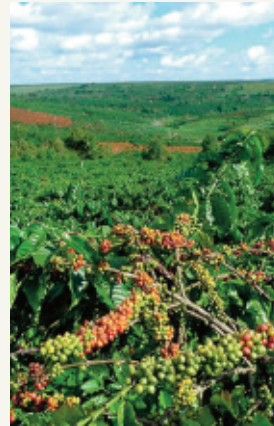


Au total, 23 réformes assises sur 09 grands domaines d'intervention ont été identifiées en 2017, pour améliorer la perception du climat des affaires, à savoir : la création d'entreprise ; le permis de construire ; l'accès à l'électricité ; l'accès à la propriété ; l'accès au crédit ; le paiement des impôts ; le commerce transfrontalier ; l'exécution des contrats et la gouvernance.

5. Dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et des pêches

Le Gouvernement s'est également investi dans le développement et la promotion des activités agro-pastorales et agro-industrielles.

Dans le domaine agricole, le Gouvernement a œuvré à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles. Il a également tenu à promouvoir la modernisation des petites exploitations agricoles familiales, concomitamment à celle de moyenne et grande importance.



Une attention particulière a été accordée au développement des filières à fort enjeux de sécurité alimentaire comme : le riz, le maïs, le manioc, la pomme de terre, la banane plantain, le palmier à huile, l'oignon et les fruits et légumes.

Afin de donner corps aux directives du Chef de l'Etat sur la promotion de l'entrepreneuriat agricole chez les jeunes, quelques actions spécifiques ont été menées, notamment :

- la mise en œuvre d'un programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (agro-business) ;
- la consolidation du programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- la rénovation de l'enseignement et de la formation dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Dans le domaine de l'élevage et des industries animales

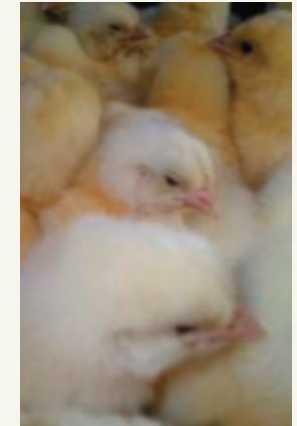
les efforts ont porté sur l'amélioration qualitative et quantitative de la production pastorale, avicole et apicole. Les résultats majeurs sont la production de :

- 114 500 tonnes de viande (bovine, volaille, porcine ou caprine) ;
- 142 000 tonnes de lait ;
- 42 000 tonnes d'œufs de table ;
- 667 tonnes de miel ;
- 170 tonnes de cire d'abeilles.

Concernant spécifiquement la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les zoonoses, outre le Programme dédié, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur la surveillance de la grippe aviaire, dont des foyers ont été détectés dans les régions du Centre, de l'Ouest, du Sud et de l'Adamaoua.

Dans le domaine des pêches, le Gouvernement a entrepris sous l'égide du MINEP/IA, la promotion d'un Programme d'appui au développement de la pêche et des industries halieutiques.

De même qu'un projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole jeune est en cours de mise en œuvre avec le FIDA.



B. Le développement du tissu industriel

Le secteur productif camerounais entend opérer une véritable mutation vers plus de transformation, à travers la mise en place du Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) instruit par le Chef de l'Etat.

L'action du Gouvernement dans ce cadre a porté sur la valorisation des ressources minières et géologiques, la diversification et l'amélioration de la compétitivité des filières industrielles, ainsi que la valorisation des inventions, innovations technologiques et des actifs de la propriété industrielle.

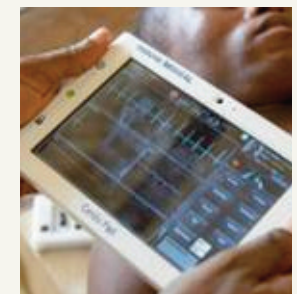
A ce titre, les résultats suivants ont été obtenus :

- la mise en route des cadres de coordination et de suivi des projets miniers structu-

rants, à l'instar du gisement de fer de MBALAM ou de la bauxite de MINIP-MARTAP ;

- le suivi du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PREASEM) ;
- la création d'un Complexe Industriel Agroalimentaire KAELE ;
- la construction du Laboratoire de Métrologie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Urgence d'Appui à l'Industrie (PAIC) ;
- la signature de 77 conventions avec les entreprises éligibles aux incitations à l'investissement privé, pour un volume d'investissements prévisionnels estimé à 945 milliards de FCFA et plus de 32 000 emplois potentiels

- la création de deux nouveaux centres d'appui à la technologie et l'innovation dans les universités de Dschang et N'Gaoundéré ;
- l'enregistrement en 2016 de 239 actifs camerounais à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), ainsi que la délivrance de 28 brevets et l'accompagnement de 39 innovateurs.



C. La mise en oeuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT)

Le PLANUT, annoncé par le Chef de l'Etat dans son message à la nation à l'occasion de la fin d'année 2013, s'est matérialisé lors d'un Conseil ministériel tenu au Palais de l'Unité le 09 décembre 2014.

Ce plan massif d'investissements, soutenu par le secteur bancaire, couvre dix (10) secteurs de concentration, à savoir : l'agriculture, l'élevage, l'aménagement urbain, l'habitat, l'eau, l'énergie, la santé, la sécurité, les routes et l'aménagement du territoire.

(i) Dans le domaine de l'agriculture,

le Gouvernement s'est attelé à la finalisation des études techniques préalables à la construction des marchés de ravitaillement de MANFE, FOUMBOT, OBALA, NGONG, DIBOMBARI et GAZAWA. Neuf marchés ont été signés pour un montant de FCFA 264 millions 374 mille 518 FCFA, en vue de la réalisation des études pour la construction des agropoles dans la production des spéculations ci-après :

- le café arabica de Bamenda dans la Région du Nord-Ouest ;
 - le café robusta d'Angossas dans la Région de l'Est ;
 - la pomme de terre de Lebialem dans la Région du Sud-Ouest ;
 - le cacao de Meyomessala dans la région du Sud ;
 - le café robusta de Melong dans la Région du Littoral ;
 - l'huile de palme de Kumba dans la Région du Sud-Ouest.
- (ii) Concernant l'élevage,** la construction de l'abattoir industriel de N'Gaoundéré et des entrepôts frigorifiques de Yaoundé, Kribi, Ebolowa et N'Gaoundéré est effective.



- l'oseille de Guinée à Figuil dans la Région du Nord ;
- la pomme de terre de Santa dans la Région du Nord-Ouest ;
- le cacao à BOKITO dans la région du Centre ;

(iii) Pour ce qui est de l'aménagement urbain,

les travaux de réhabilitation de certaines voiries secondaires de la ville de Yaoundé sont achevés dans les quartiers ci-après : Biyem-Assi, Mvog-MBI, Mvog-Atangana- Mbala et SIMBOCK.



Dans la ville de Douala, les travaux de réhabilitation des voiries ont été exécutés dans les quartiers ci-après : Youpwé, SODIKO, Bonabéri, Bépanda, Camp Yabassi et Mbangué.



(iv) Relativement au volet habitat,

le taux d'exécution global du Programme de construction de 800 logements sociaux a été relevé à 30%, avec un taux de 75 % à EBOLOWA et de 30% à Ngaoundéré.



(v) Dans la composante routière,

les travaux de construction des cinq premiers axes de désenclavement ont débuté sur les tronçons ci-après :

- **Maroua – Bogo,** 45 Kilomètres ;
- **Soa - Esse – Awae,** 72 Kilomètres ;
- **Kumba – Ekondo Titi,** sur 60 kilomètres
- **Douala – Bonepoupa et Bonepoupa – Yabassi,** 95 kilomètres ;
- **Mandjou – Akokan et Akokan – Batouri,** 90 Kilomètres.



(vi) Dans le secteur de l'eau,

les travaux de construction de 900 forages dans les 9 Régions sont réalisés à 83 %, soit 640 forages déjà fonctionnels et 19 mini-aductions d'eau potable réalisées dans la Région du Nord-Ouest.



(vii) Pour ce qui est du volet énergie, on en est à la phase de développement de l'aménagement hydroélectrique de BINI A WARACK avec la finalisation du rapport de la Commission de constat et d'évaluation des biens mis en cause. Les études du projet de construction de la ligne de transport de l'électricité entre EDEA-LOGBES-SOU-BEKOKO par Douala quant à eux ont été réalisées.

(viii) En matière de santé, les travaux de réhabilitation des infrastructures et de relèvement des plateaux techniques des hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala, ainsi que du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yaoundé sont en cours. D'autre part, la construction des 08 centres hospitaliers de référence avance sur tous les sites retenus.



(ix) En ce qui concerne l'aménagement du Territoire, 77 mille 301 hectares des périmètres hydro-agricoles, soit environ 64% sur les 120 mille envisagés ont été identifiés et répartis ainsi qu'il suit :

- 12 mille 346 hectares en cours d'exécution dans la Région de l'Extrême-Nord ;
- 48 mille 518 hectares en cours de contractualisation, soit 48 mille 107 hectares dans la région de l'Extrême-Nord ;
- 16 mille 437 hectares dont les études techniques sont déjà disponibles, soit 9 2537 hectares dans la Région du Nord et 7 mille 200 hectares dans la Région de l'Extrême-Nord.



D. Le lancement et la mise en oeuvre du plan triennal « Spécial-jeunes »

Le Gouvernement a préfiguré un certain nombre de mesures visant à réduire le taux de sous-emploi des jeunes, à travers l'élaboration du Plan Triennal « Spécial-jeunes » prescrit par le Chef de l'Etat le 10 février 2016.

Près de 2150 projets, dont 1845 micro-activités et 305 entreprises juniors, ont été identifiés pour une enveloppe globale de FCFA 3 332 316 607 à répartir dans les dix Régions. A date, plus de 160 000 jeunes sont inscrits à l'Observatoire National de la Jeunesse. Des jeunes porteurs de projets matures ont été directement financés grâce au concours du MINEPAT (appui en tracteurs), du MINADER (intrants agricoles) et du MINEPIA (intrants en élevage).

Les pouvoirs publics ont également entrepris sous l'égide du MINJEC, du FNE, du PAJER-U et de l'Agence du Service Civique de Participation au Développement, diverses actions en matière d'éducation civique et d'intégration nationale, ainsi que de promotion économique des jeunes.

Il est prévu la création et l'ouverture intégrale sur l'ensemble du territoire national, de 963 structures d'encadrement de proximité des populations prévues par le décret n°2015/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du MINJEC.



E. Une gestion prudente de la politique d'endettement

À Cameroun, le niveau de la dette publique par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) se situe à 22,8 %. Ce qui laisse toujours des marges de manœuvres pour le financement des infrastructures de développement par le recours à l'emprunt.

Cette orientation devrait suffisamment tenir compte de la prise en compte du rapport de la dette publique sur les exportations, notamment dans le renforcement des capacités de production de l'industrie de transformation locale.

Sous ce rapport, le Gouvernement a engagé un ensemble d'actions pour le financement de sa stratégie de développement, avec le recours à une politique d'endettement ambitieuse mais prudente.

Y faisant suite, il a été créé auprès du Ministre des Finances par décret N°2008/2370/PM du 04 août 2008, un Comité National de la Dette Publique (CNDP). Le Comité a pour mis-

sion de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, ainsi que de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat.

Les modalités de saisine et la procédure devant le Comité National de la Dette Publique (CNDP) ont été définies par l'arrêté N°00000224/MINFI du 07 avril 2014.

En tout état de cause, les capacités du Comité National de la Dette Publique (CNDP) ont été renforcées, allant dans le sens de la prise en compte de l'ensemble des engagements pris par l'Etat, mais aussi des passifs latents imputables aux entreprises publiques et aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Sur la période récente, le Gouvernement a entrepris dans le cadre des discussions techniques avec le FMI, une étude sur la rationalisation des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND), qui devrait permettre de neutraliser ou de réorienter ceux des projets non matures. Ces derniers sont évalués à près de 1000 milliards de FCFA. De même, il est prévu d'augmenter les décaissements sur les projets dont la rentabilité économique est supérieure au coût des capitaux investis, afin de conforter la mise en œuvre effective d'une meilleure maîtrise du déficit budgétaire.

En guise de perspectives, les mesures ci-après sont envisagées, conformément à la Stratégie d'endettement élaborée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), aux objectifs et conditionnalités adossés au Programme Économique et Financier, ainsi qu'aux appuis budgétaires. Il s'agit de :

- caler la politique budgétaire sur un rythme d'accumulation de la dette qui n'entraîne pas de dépassement des seuils dans le scénario de référence;
- recourir davantage aux emprunts concessionnels ;
- suivre de plus près l'évolution de la dette, notamment pour les projets financés sur ressources extérieures ;
- procéder à une réévaluation conjointe du score du Cameroun en ce qui concerne les indicateurs du Country Profile Investment Assessment ;
- procéder à un réexamen concerté des hypothèses de calcul des indicateurs de solvabilité et de liquidité de la dette.

F. Une coopération économique internationale fructueuse et diversifiée

Le Gouvernement met en œuvre depuis quelques années, de concert avec ses partenaires techniques et financiers multilatéraux (FMI, Banque Mondiale, BAD, etc.) et bilatéraux (AFD, EXIM-BANK CHINA, GTZ, SNV, KOIKA, ACDI, BEI, etc.), un certain nombre de grands projets, dans l'espoir de relever la croissance, de créer des emplois décents et de réduire la pauvreté. Cette dynamique a été portée par le Programme des Grandes Réalisations du mandat présidentiel en cours d'achèvement, avec comme support la Vision d'un Cameroun émergent en 2035, et comme cadre de référence de l'activité Gouvernementale le DSCE.

Par ailleurs, il convient de relever que la Canalisation de l'Aide Publique au Développement (APD) et des accords de prêts s'orientent principalement vers les grands projets et les secteurs prioritaires.

En effet, le Gouvernement considère, dans l'esprit de la déclaration de Paris, que l'Aide extérieure doit soutenir la mise en œuvre du DSCE, en se focalisant sur les domaines d'actions prioritaires retenus dans la stratégie. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie de développement, le

Gouvernement a mobilisé depuis 2011 d'importants financements extérieurs.

Rendu en 2017, l'exécution des conventions signées fait ressortir des engagements qui s'élèvent à FCFA 1421,546 milliards pour un total de 24 projets.

Pour ce qui est de la concentration sectorielle des ressources mobilisées, une affectation massive est orientée vers les infrastructures et ensuite la Gouvernance qui inclue le renforcement de la compétitivité de l'économie et la gestion stratégique de l'Etat.

Aux niveaux régional et sous-régional, le Cameroun a, au cours du Septennat des Grandes Réalisations s'achevant en 2018, mené de nombreuses activités qui ont permis : d'une part de densifier le partenariat entre la République du Cameroun, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) et, d'autre part, ont contribué à la consolidation de l'intégration régionale et sous régionale.

Dans le cadre des activités d'intégration régionale deux (02) principaux points ont été mis en exergue au cours

de la période 2011-2017, à savoir : la libre circulation des biens et personnes dans l'espace CEMAC et le déroulement de la 1ère Phase du Programme Économique Régional de la CEMAC- Volet Cameroun. S'agissant de la consolidation de l'intégration sous régionale, les mesures suivantes ont été adoptées :

- la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC : on note avec satisfaction l'option récemment prise par les Chefs d'Etat de la Sous-région d'ouvrir intégralement leurs frontières à leurs citoyens. Cette avancée est en effet la résultante des démarches entreprises sur le chantier de la libre circulation des biens et des personnes depuis quelques années par le Cameroun, à travers le Ministère en charge de l'intégration ;
- la construction de marchés frontaliers et la mise sur pied de projets de développement des zones frontalières à l'instar des Programmes de développement de la péninsule de Bakassi ou de la zone du Bassin du lac Tchad ;
- le suivi de la mise en œuvre du Programme Économique Régional (PER) de la Communauté





Economique et Monétaire de l'Afrique (CEMAC) - Volet Cameroun. Il s'agit de relever qu'une Cellule Nationale chargée du suivi de la mise en œuvre du PER/CEMAC au Cameroun, a été créée par Arrêté N°229/CAB/PM du 23 décembre 2011 et de nombreux ateliers de réflexion se sont déroulés.

Il en ressort que sur 162 projets/activités inscrits au Programme national du PER/CEMAC, 137 projets/activités ont au moins connu un début de réalisation, soit un taux de démarrage d'environ 84,6%. La plupart des-

projets sont encore en cours de réalisation et pourraient s'achever à l'échéance de 2020.

Concernant la consolidation de l'intégration régionale, plusieurs activités ont été menées à l'instar de la tenue des Commissions mixtes de coopération bilatérale entre le Cameroun et certains pays, notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal, l'Égypte, le Nigeria, la Tunisie, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, etc.

Pour ce qui est du suivi du processus de rationalisation des Communautés Econo-

miques Régionales d'Afrique Centrale, dans le cadre de la mise en œuvre du mandat à lui confié par les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Cameroun a mis sur pied : un Comité de Pilotage, qui a tenu trois sessions jusque-là, et a également désigné le Secrétariat Technique dudit Comité, qui assure la coordination du processus de rationalisation. Au niveau des accords de partenariat économique (APE) signés avec l'Union européenne, premier partenaire commercial du Cameroun, il convient de noter qu'avec la transition vers le second groupe de démantèlement tarifaire, le coût d'opportunité lié au préjudice de la mobilisation des recettes douanières a été évalué à près de FCFA 1 700 000 000.

Cependant, une étude menée par le MINEPAT a permis de mieux percevoir l'impact fiscal net que procure l'entrée des biens d'équipements en termes d'effets vertueux sur l'économie nationale. Cette réflexion tient particulièrement compte des dispositions de l'Accord qui prévoit la neutralisation de l'impact fiscal net comme une clause de révision de son dispositif juridique.

II- Au Plan Infrastructuel

Le développement des infrastructures étant une condition essentielle de l'émergence, le Gouvernement a, sur les très hautes directives du Président de la République, initié, poursuivi et finalisé de nombreux projets infrastructurels dans les domaines de la production de l'énergie (i) et de l'eau potable (ii), des équipements sportifs (iii), des transports (iv), de la mobilité urbaine et du logement (v) et des télécommunications (vi).

A. Amélioration de l'offre énergétique

Le développement de la production d'énergie, visant à soutenir la politique industrielle et à satisfaire durablement la demande des ménages, s'est accéléré au cours du septennat 2011-2018. En effet, plusieurs projets ont été réalisés et parachevés, d'autres étant en cours de réalisation.

1. Projets achevés

Il s'agit des projets majeurs ci-après, dont le taux de réalisation oscille entre 90% et 100%.

a- Barrage hydroélectrique de Memve'ele

Le barrage d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele fait partie des grands projets structurants réalisés au cours du septennat 2011-2018. Il est situé à Nyabizan, petite bourgade de l'arrondissement de Ma'an, département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, à 300 km de Yaoundé.

D'une capacité prévisionnelle de 211 MW, sa réception provisoire a été effectuée le 8 février 2018, après la mise en eau partielle le 15 août 2016.

La finalisation des travaux permettra à cette infrastructure de résorber le déficit énergétique sur le Réseau Interconnecté Sud, en remplacement du barrage obsolète de Song Loulou.





b- Barrage réservoir de Lom Pangar

Ce barrage est situé sur la rivière Lom, au nord de la ville de Bertoua dans la Région de l'Est du Cameroun.

D'une capacité de 30 MW, le barrage de Lom Pangar permettra de compléter la régularisation de la Sanaga pour l'optimisation de la production des centrales existantes, et de créer des conditions favorisant l'aménagement de nouveaux sites en aval.

En effet, la retenue de Lom Pangar augmentera le débit régularisé de la Sanaga à plus de 1000 m³/s à l'amont de Song Loulou, de façon à saturer son débit d'équipement et à augmenter la production d'Edéa en période d'étiage. Les deux ouvrages généreront une production totale de 160 MW.

A ce jour, le barrage est réalisé à hauteur de 95%.

c- Barrage hydroélectrique de Mekin

Le barrage hydroélectrique de Mekin est situé sur le fleuve Dja dans le département du Dja et Lobo, Région du Sud. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'Horizon 2035 (PDSE 2035), particulièrement dans l'évolution du Réseau Interconnecté Sud (RIS), du fait du développement des projets miniers et de l'accroissement de la population.

Ce barrage a une puissance installée de 15 MW et dispose d'une ligne de transport de 110 KV.

Le marché afférent à la réalisation de ce projet a été signé le 25 octobre 2010 en mode engineering procurement and construction (EPC) ou « clef en main », avec l'entreprise China National Electric Engineering Corporation (CNEEC), pour un montant de près de 25 milliards de FCFA, cofinancé par le Cameroun à hauteur de 15% et Eximbank of China, à hauteur de 85%.

A ce jour, le projet est entièrement réalisé.



d- Centrale à gaz de Kribi

La centrale à gaz de Kribi est située à Mpolongwe, à environ 9 km au nord-est de Kribi, à l'intérieur d'une superficie totale de 16 ha. D'une capacité installée de 216 MW avec une ligne de transport de 225 Kv, elle est entrée en production en mai 2013.

Les travaux d'extension en cours devraient porter à 330 MW, la puissance de cette infrastructure qui contribuera à la réduction du déficit structurel de l'offre énergétique du pays.



e- Extension et modernisation de la raffinerie de la SONARA à Limbé

Débutés en 2010, les travaux d'extension et de modernisation de la SONARA sont estimés à 90%. Ils visent l'accroissement de la capacité de traitement (de 2 000 000 tonnes à 3 500 000 tonnes par an) et l'amélioration du profil technologique de cette structure, et permettent à la production d'électricité de passer de 9 à 16 MW.

f- Station de traitement de gaz de Ndogpassi

Fruit du partenariat public-privé entre la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et l'entreprise Rodeo Development LTD, l'unité de traitement de gaz naturel de Logbaba-Ndog-Passi a été inaugurée par le Chef de l'Etat le 15 novembre 2013 à Douala. Elle livre son combustible à 28 entreprises industrielles dans la capitale économique du Cameroun (Brasseries du Cameroun, Guinness Cameroon, Chococam, Cicam, EneoCameroon, etc).

Cette station représente un investissement d'un montant total d'environ 50 milliards de francs CFA, qui a généré 100 emplois directs, avec une production journalière d'environ 1,4 million de m³.



g- Construction d'une mini-centrale solaire à Mvomeka'a

Ce projet rentre dans la vision de renforcement de l'offre énergétique et de développement durable par le recours aux énergies renouvelables. Les travaux de la mini centrale de Mvomeka'a sont achevés et la Centrale a été mise en service en août 2015.



2. Projets en cours de réalisation

a- Projet d'électrification au solaire de 186 localités dans les 10 Régions du Cameroun

Le Gouvernement a affecté une enveloppe budgétaire de 16 milliards de francs CFA à la réalisation de ce projet, qui a démarré en 2016.

Dans ce cadre, en sus de la mini centrale solaire inaugurée à Mvomeka'a dans la Région du Sud, la première centrale photovoltaïque du Cameroun a été inaugurée le 29 novembre 2016 dans la localité de Ngang, département de la Mefou Afamba.



La première phase de ce projet, qui touche à 59 sites en tout, bénéficiera à plus de 25000 ménages et contribuera à favoriser l'usage de l'énergie en milieu rural et enclavé. Ce sont 12 MW qui seront respectivement produits dans chaque localité. Ce projet sera le tout premier de cette envergure à être conduit au Cameroun en matière de solaire. Il permettra surtout au pays de diversifier son mix-énergétique dans lequel le solaire, l'éolien et la biomasse ne représentent actuellement qu'à peine 1% de la production globale.

La deuxième phase dudit projet débuté en 2017, touchera 184 localités.

b- Construction d'un terminal à hydrocarbures dans la ville de Kribi

Le taux d'exécution globale de ce projet est d'environ 25%.

c- Construction d'une sphère de 1000 m³ de gaz domestique au dépôt Nsam de Yaoundé

Travaux de construction achevés. La mise en service a été effectuée le 25 novembre 2016.

d- Construction du barrage de Song Dong

Ce projet vise la construction d'un barrage hydroélectrique de 270 MW, à Song Dong,

dans le département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral pour un coût estimé de 375 milliards F CFA. Il entre dans le cadre du plan de développement du secteur de l'électricité.

Le Gouvernement a signé le 19 janvier 2015 à Yaoundé, avec la société Hydrochina International, un contrat commercial pour le développement de ce projet dans la Région du Centre. Ce barrage sera assorti d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 270 MW et de deux lignes d'évacuation d'énergie de 225 KW longues de 75 Km.

e- Installation de 270 lampadaires solaires dans 11 localités du Centre et du Sud et construction des mini-centrales solaires dans 04 localités pour une capacité totale de 21,35 kw

Les travaux sont en cours.

f- Electrification de 166 localités rurales grâce à l'énergie solaire photovoltaïque

- Les travaux ont démarré dans certaines localités. La Maîtrise d'œuvre (INTEGC SARL, BRETCAM SARL) a été recrutée en avril 2017 ;
- 130 personnes ont été formées (ingénieurs et techniciens, commerciaux, agents) du 06 mars au 07 avril 2017 ;
- Les centrales solaires et les lignes de distribution sont construites sur les 166 sites.

g- Electrifier au moins 83 nouvelles localités dans les 10 Régions

L'énergie électrique est déjà commercialisée dans 83 localités avec 4166 ménages connectés en avril 2018.

Travaux exécutés à 100%.

h- Electrification de l'ensemble du territoire

Les travaux sont en cours, sur financement AER/OFID.

3. Projets envisagés

a- Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Song Loulou

Le Gouvernement a consenti à mobiliser 11 milliards de F CFA pour réhabiliter la centrale hydroélectrique de Song Loulou, la plus importante centrale hydroélectrique du Cameroun. Située à 150 km de Douala, ladite centrale a une capacité de 388 MW, pour un débit fluvial moyen annuel de 2 100 m³/s et une capacité de la retenue de 10 Mm³.

Inaugurée le 14 novembre 1981, la centrale hydroélectrique de Song Loulou présentait des fissures dues au vieillissement du matériel d'installation et de la dégradation des murs de soutènement du barrage.

b- Projet hydroélectrique Nachtigal amont

Le protocole d'accord de développement afférent au projet hydroélectrique de Nachtigal Amont, d'une capacité de 420 MW, est en cours de finalisation, ce qui permettra le lancement des travaux.

Situé sur le fleuve Sanaga à 65 km de Yaoundé, ce projet comprend la construction de barrages en béton compacté au rouleau (BCR), d'un canal usinier, d'une centrale hydroélectrique dotée de sept (07) groupes de 60 MW et d'une ligne d'évacua-

tion d'énergie jusqu'à Yaoundé.

c- Construction du projet Grand Eweng

Ce barrage baptisé « Grand Eweng », coutera 1500 milliards de francs CFA et générera 1800 mégawatts d'énergie au Cameroun à l'horizon 2025.

Situé sur le fleuve Sanaga près de la localité de Kan dans le département de la Sanaga Maritime et de Dibang dans le Nyong-et-Kelle, ce projet vise la construction du quatrième plus grand barrage d'Afrique par la firme américaine Hydromine, qui entend y investir 3 milliards de dollars (1500 milliards de francs CFA).

Selon l'échéancier de la société américaine, le barrage Grand Eweng pourrait être réalisé d'ici à 2025. 14 milliards ont été engagés dans des études de faisabilité et les résultats sont déjà disponibles. Il est prévu, en 2018, la signature du contrat d'achat de l'électricité qui sortira des 10 turbines de 180 MW de la centrale et l'ouvrage final sera rétrocedé à l'Etat du Cameroun après 30 ans.

d- Construction du barrage hydroélectrique Menchum

Le Gouvernement a lancé la construction du barrage hydroélectrique de la Menchum, dans la Région du



Nord-Ouest du pays. Ce barrage d'une capacité de production de 72 MW, coûtera environ 162,5 milliards de F CFA et sera réalisé par CEW (entreprise chinoise qui construit déjà Lom Pangar) suite à un accord signé le 3 juin 2013.

Ce projet intègre une ligne d'évacuation d'énergie de 72 km entre la localité de Wum et la ville de Bamenda.

A date, les études APD sont pratiquement achevées, ainsi que l'évaluation des biens mis en cause par les travaux de construction.

e- Construction des pipelines de produits pétroliers entre Limbé - Douala - Edéa - Yaoundé et Limbé - Bafoussam - Bamenda

Ce projet a été engagé par la construction des pipelines pour le transport des produits pétroliers entre Limbé-Douala et Edéa-Yaoundé. A date, les études d'ingénierie de base sont achevées, ainsi que la première phase des études APD et le dialogue de pré-qualification.

Le bouclage du financement et les négociations d'accords sont amorcés.

f- Construction d'un dépôt pétrolier à Bakassi d'une capacité de stockage de 15.000 m³ de produits liquides, 6.000 m³ de gasoil, 6.000 m³ de super et 3.000 m³ de pétrole lampant

L'étude de faisabilité du projet est bouclée et les dialogues de pré-qualification sont en cours.

L'ensemble des projets sus évoqués, dont certains sont achevés et d'autres en cours d'exécution, permettront à terme, permettront de résorber le déficit d'énergie électrique observé sur l'ensemble du territoire.

En effet, par les projets engagés, le Gouvernement a pris la mesure du gap à combler pour asseoir l'émergence de notre pays à l'horizon 2035 et réaliser la volonté du Chef de l'Etat, qui a déclaré, le 15 novembre 2013 à Douala, juste avant de couper le ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de l'unité de traitement de gaz naturel de Logababa-Ndog-Passi, que « l'énergie est la reine de la bataille du développement et du progrès. Et cette bataille, nous allons la gagner ». Il en va autant pour la réduction du déficit d'eau potable.



B. Renforcement des infrastructures de production d'eau potable

Dans l'optique de l'augmentation de l'offre d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural, visant à satisfaire durablement la demande des entreprises et des ménages, plusieurs projets ont été réalisés, d'autres étant en cours de réalisation.

1- Projets achevés

a- Alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé à partir de la Mefou

Les travaux sont achevés à 100 % et la station de l'usine de traitement injecte 50 000 m³ d'eau potable par jour dans le réseau depuis 2015.

b- Alimentation en eau potable de 04 villes : Sangmélina, Kribi, Bamenda et Bafoussam

Les travaux sont exécutés à 90 % à Sangmélina, 60 % à Kribi, 55 % à Bamenda et 90 % à Bafoussam.

c- Alimentation en eau potable de la ville de Douala à partir du fleuve Mounjo à Yato

Le projet est terminé (première et deuxième phase), ce qui a induit un apport supplémentaire en eau potable de 150 000 m³/jour pour la ville de Douala.



2- Projets en cours de réalisation

a- Réalisation de 3000 forages dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord

La première tranche de ce projet qui concerne la réalisation 588 forages a démarré il y'a 10 mois et se poursuit normalement. Le taux d'exécution est estimé en ce jour à 30 %.



b- Poursuite de la mise en œuvre du projet d'alimentation en eau potable de Yaoundé, Edéa, Bertoua et Ngaoundéré

Les travaux à Yaoundé des lots 1 et 2 sont terminés, il concernait la réhabilitation de la station de la Mefou et le captage à Nkolbisson, la réhabilitation de la conduite de transport d'eau pour la ville. Le lot 3 de Yaoundé est en cours d'exécution et concerne la réha-

bilitation et l'extension du réseau tertiaire, secondaire et primaire du réseau de la ville de Yaoundé. Le taux d'avancement global des travaux est de 90%. Les travaux sont en cours de démarrage dans les autres trois villes.



c- Réhabilitation et renforcement des réseaux d'approvisionnement en eau potable des villes de Sangmélima et d'Ebolowa dans les Régions du Sud

Les travaux sont en cours et cette réhabilitation apportera 7 000 m³ supplémentaire d'eau par jour.

d- Travaux d'extension de la station d'Akomnyada

Les travaux sont en cours et cette réhabilitation apportera 7 000 m³ supplémentaire d'eau par jour.



e- Réhabilitation et renforcement des systèmes d'adduction d'eau potable dans 52 centres

Les travaux des tranches 1, 2, 3, 4 et 5 sont terminés et concernent 32 villes. Les tranches C1 et C2 sont en cours d'exécution.

f- Projet d'adduction d'eau potable à Mokolo et dans le camp des réfugiés de Minawao dans l'Extrême-Nord

Les travaux sont terminés.

g- Réalisation des 900 forages et 19 adductions d'eau potable dans les 10 Régions du Pays

Les travaux sont presque terminés. le taux d'exécution se situe à 90%, déjà plus de 700 forages et 19 AEP en exploitation.

h- Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (PAEPA-MRU)

Le projet est achevé, les résultats sont :

- réalisation de 95 systèmes d'alimentation en eau potable dans quatre Régions (Sud, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Ouest) ;
- construction dans les lieux publics des quatre Régions 326 blocs-latrines, et 1332 latrines à fosse ventilée dans les parcelles privées.

3- Projets envisagés

a- Alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé à partir du fleuve Sanaga

Pour résorber le déficit de production d'eau potable évalué à environ 150 000 m³/jour, le Gouvernement a engagé le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga à Batchenga, situé dans le département de la Léké, Région du Centre.

D'une capacité de production de plus de 300 000 m³/jour, ce projet de grande envergure est principalement financé par la République Populaire de Chine et suivi par un Comité de Pilotage mis en place par le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Les études d'avant-projet détaillé dudit projet sont en cours d'achèvement, les travaux préliminaires ont été lancés et le bouclage du financement devrait permettre le début des travaux qui vont durer au moins 28 mois. C'est dire qu'au 1er janvier 2020, Yaoundé et ses environs devraient recevoir de la Sanaga, un supplément de 300 000 m³ d'eau par jour, extensible à 400 000 m³/jour.

b- Construction des adductions d'eau dans 30 villes secondaires et/ou forages de 100 puits par Région

Ce projet rentre dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal. Il bénéficiera d'une partie du financement de 35 milliards de FCFA consenti par ECOBANK.

C. Développement des infrastructures sportives

Dans la perspective de l'augmentation de l'offre d'infrastructures sportives en général, et de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football féminin en 2016 et de la CAN masculine en 2019 en particulier, plusieurs infrastructures sportives ont été réhabilitées et construites, d'autres étant en cours d'achèvement.

1- Projets achevés

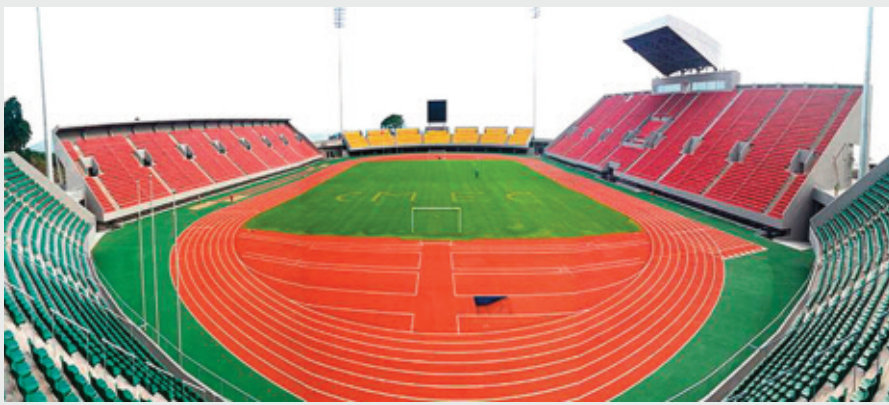
i. Stade Omnisport de Limbé

Le Stade de Limbe d'une capacité de 20 000 places assises, a été construit en 2012, dans le quartier Ngème sur la route de la SONARA, à environ huit kilomètres du centre urbain. Le coût des travaux est de près de 17 milliards F CFA.

Réalisé sous forme de projet clé en main par la société chinoise China National Machinery and Equipment Import and Export Corporation (CMEC), l'édifice est construit de manière à ce que les spectateurs n'aient pas de contacts non prévus avec les athlètes.

Conforme aux nouvelles normes de la FIFA, ce stade dispose notamment : d'une pelouse en gazon naturel ; d'une piste d'athlétisme ; de 28 issues ; de voies d'accès pour les handicapés et des toilettes adaptées ; des zones spécifiques réservées aux journalistes, aux délégations et personnalités, aux organisateurs d'événements, aux athlètes etc.





ii. Stade Omnisport de Bafoussam

Le Stade de Bafoussam est un stade omnisport d'une capacité de 20 000 places assises, construit en 2015 dans le quartier de Kouékong, à environ seize kilomètres du centre urbain.

Réalisé sous forme de projet clé en main par la société chinoise China National Machinery and Equipment Import and Export Corporation (CMEC), l'édifice est construit de manière à ce que les spectateurs n'aient pas de contacts non prévus avec les athlètes.

Inauguré le 30 avril 2016 et conforme aux nouvelles normes de la FIFA, ce stade dispose notamment : d'une pelouse en gazon naturel ; d'une piste d'athlétisme ; de 28 issues ; d'écrans géants ; de voies d'accès pour les handicapés et

des toilettes adaptées ; des zones spécifiques réservées aux journalistes, aux délégations et personnalités, aux organisateurs d'événements, aux athlètes etc.



iii. Stade Omnisport Ahmadou Ahidjo

Construit en 1976, le Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo d'une capacité de 38 000 places, a bénéficié d'une réhabilitation totale à l'intérieur comme à l'extérieur, pour un montant évalué à plus de 4 milliards F CFA.

Ainsi, le stade a vu sa capacité passée à 42 000 places assises ; la réhabilitation de ses zones existantes ; la réfection de la pelouse et de la tribune ; la construction de bâtiments neufs ; la réalisation neuve de toutes ses installations électriques ; la construction de 2000 places de parking ; la construction d'un auvent au-dessus de la tribune présidentielle.



iv. Stades Annexes 1 et 2 du Stade omnisport de Yaoundé

Les annexes du Stade Omnisport de Yaoundé disposent désormais des aires de jeu réglementaires et de tribunes d'environ 300 places. Ils abritent les matchs des championnats de première et deuxième division de la Région du Centre, et du championnat de football féminin.

v. Stade Militaire de Yaoundé

Rénové aux normes de la FIFA pour un montant total de 3 221 177 425 F CFA, le stade militaire de Ngoa-Ekellé à Yaoundé a été réhabilité à 100 %, pour servir notamment de stade d'entraînement durant les compétitions internationales.

Il dispose : d'une pelouse neuve, de 02 tribunes de 1000 places chacune ; des vestiaires situés en arrière de la tribune A ; des boutiques construites en arrière de la tribune B ; des installations du matériel électronique et des connexions internet ; d'une clôture ; des places de parking ; de l'éclairage public etc.



vii. Molyko Stadium de Buéa

La réhabilitation du Molyko Stadium de Buéa aux normes de la FIFA a coûté la somme de 4 306 072 882 F CFA.

Réalisée par l'entreprise GRESCERAM, ladite réhabilitation a porté sur les terrassements des plateformes (chaussés, aire de jeux, et bâtiments), les aménagements extérieurs, l'installation d'un réseau d'éclairage extérieur qui permet d'illuminer les alentours du stade, la création de forage et bache à eau arrosage, la construction d'une tribune pouvant abriter 2000 personnes avec mur de clôture, ainsi que des vestiaires permettant aux joueurs de mieux s'approprier avant de monter sur la pelouse.



viii. CDC Middle Farm Stadium de Limbe

Réalisée par la société chinoise Tianyuan Construction Group, la réhabilitation de ce stade d'entraînement aux normes de la FIFA s'est faite dans le cadre du Programme national de développement des infrastructures sportives.

2- Projets en cours de réalisation

i. Complexe sportif d'Olembé

Le Complexe sportif d'Olembé dont la livraison est attendue en octobre 2018, dispose d'un stade de 60 000 places qui devra recevoir les matchs de la CAN 2019.

La construction de cette infrastructure d'un montant de 163 milliards de F CFA est co-financé par la Banque italienne Intesa San Paolo et l'Etat camerounais et le premier contingent des éléments pré-fabriqués, 6500 tonnes, est arrivé.



ii. Complexe sportif de Japoma à Douala

Situé dans l'Arrondissement de Douala 3ème, le complexe sportif de Japoma qui s'étend sur environ 48 hectares, est en cours de réalisation par la société turque Yenigün Construction Industry avec ses 650 employés.



Sa livraison est prévue pour le 20 septembre 2018, notamment en ce qui concerne le stade de compétition avec tribunes et gradins couverts d'une capacité de 50 000 places et 02 terrains d'entraînement de 1000 places chacun avec gradins non couverts.

En outre, ledit Complexe dont la construction est évaluée à 140 milliards de F CFA devrait disposer d'un gymnase couvert d'une capacité de 2000 places assises, d'une piscine olympique de huit couloirs couverte avec différents bassins disposant de 1 000 places, de 02 terrains de basketball et entre autres de volleyball, ainsi que 04 courts de tennis et 37000 m² de parking.

iii. Réhabilitation du stade de la réunification de Douala

Le stade de la Réunification qui a une capacité de 40 000 places est en cours de réhabilitation dans le cadre du financement obtenu par le Gouvernement auprès de la Standard Chartered Bank de Londres, d'un montant de 62,5 milliards de francs CFA, pour la réalisation des infrastructures sportives au Cameroun, dans la perspective de la CAN 2019.

iv. Réhabilitation du stade Mbappe Leppe de Douala

La réhabilitation du stade Mbappe Leppe de Douala aux normes internationales est en cours par la société française Alcor Équipements. Après une interruption des travaux de cinq mois, les travaux ont repris.

Ce stade qui servira de terrain d'entraînement, bénéficiera d'une tribune d'honneur d'une capacité de 4.000 places assises, d'une pelouse de gazon naturel, des vestiaires modernes, de l'électrification et d'une alimentation en eau potable.

v. Réhabilitation du stade Roumde Adjia de Garoua

Les travaux de réhabilitation du stade Omnisports Roumde Adjia de Garoua ont démarré le 1er janvier 2016. Ce stade devrait accueillir des rencontres de la CAN 2019.

Ce stade passera ainsi de 15 000 à 20 000 places assises et son gazon synthétique sera remplacé par du naturel, en plus de l'amélioration du système d'irrigation et de l'éclairage.

vi. Réhabilitation du stade du CENAJES de Garoua

La réhabilitation du stade du CENAJES de Garoua est en cours, en vue d'arrimer ce stade aux normes internationales.

vii. Réhabilitation du stade Tocket de Bafoussam

La réhabilitation de ce stade de 30 000 places est en cours, pour un montant d'un milliard deux cent millions.



D- Amélioration des infrastructures et du service des transports : routier, aérien, maritime et ferroviaire

La circulation des personnes et des biens est restée une priorité du Gouvernement au cours du septennat épuisé, pendant lequel l'offre en transport routier s'est améliorée, le transport aérien a été fluidifié avec l'apport de la compagnie nationale, le transport maritime a connu une évolution spectaculaire avec notamment la mise en service du port de Kribi et l'amélioration de la qualité de service au port de Douala, tandis que le transport ferroviaire s'est densifié, malgré les difficultés rencontrées au lendemain de l'accident ferroviaire d'Eseka, pour lesquelles des solutions idoines ont été prises.

1- Dans le secteur des transports routiers

Le réseau routier a été renforcé avec la construction de 1430 km de routes bitumées et la réhabilitation de 940 km de routes bitumées, la construction et la réhabilitation de 06 ouvrages de grande portée, la construction et la réhabilitation de 1000 ouvrages de moyenne et petite portées et l'acquisition de 120 nouveaux engins de génie civil.



Les principaux projets ci-après ont été réalisés :

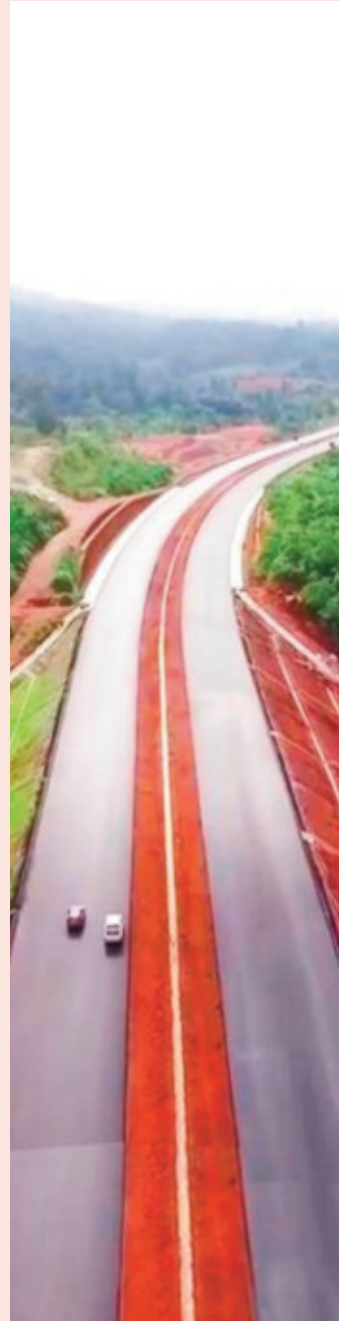
- construction de la route Ayos - Abong - Mbang - Bonis, d'une longueur de 191 km ;
- construction du lot 1 : Obala-Batchenga (80 km) de la route Obala - Batchenga - Nkolessong - Bouam;
- bitumage du corridor Bamenda – Enugu, comprenant 03 lots :
 - route Bachuo Akagbe – Mamfe - Ekok (83 km) ;
 - route Bamenda Batibo – Numba (64 km) ;
 - route Numba – Bachuo Akagbe (52 km) ;
- construction de la route Foumban – Manki (40 km) ;
- construction de la route Zoetele-Nkolyop (30 km) ;
- construction de la route Garoua Boulai-Nandéké (80 km)-Mbéré-Ngaoundéré (254 km pour un montant global de 41 926 369 248 FCFA) ;
- aménagement de l'entrée Est de Douala (10,5 km) ;
- aménagement de l'entrée Ouest de Douala (13,09 km) ;
- construction de la route Ndop – Kumbo (50,5 km) ;
- construction de la route Djoum – Mintom (98,85 km) ;
- construction de la route Kribi-Mboro (38,5 km, voie d'accès du port en eau profonde) ;
- construction de la route Yaoundé-Olama (70 km).

Au niveau des ouvrages d'art, l'on peut relever, entre autres :

- la reconstruction du pont sur le Mayo Boula à Salak ;
- la construction du 2ème pont sur le Wouri à Douala ;
- la construction d'un nouveau pont sur la LOKOMO, axe Yokadouma – Moloundou ;
- la construction du pont sur la rivière Makombe à Madip.

Les projets routiers ci-après sont en cours de réalisation :

- L'autoroute Yaoundé – Nsimalen ;
- L'autoroute Douala-Yaoundé (191 km). La phase 1 du projet (Yaoundé Bot-Makak), d'une longueur de 60 km, est en cours de construction pour un montant de FCFA 345, 8 milliards;



- L'autoroute Edéa – Kribi, lot 1 : Kribi-Lolabé (43 km), d'un montant de 250 milliards HTVA ;
- La construction de la route du lot 2 : Nkolsong-Nding (98 km) de la route Obala-Batchenga-Nkolssong-Bouam ;
- La construction du lot 3 : Nding-Mbgaba (40 km) de la route Obala-Batchenga-Nkolssong-Bouam ;
- La construction de Mengong-Sangmelima (74 km) ;
- La construction de la route Sangmelima-Bikoula (65 km) et Bikoula-Djoum (38 km) ;
- La construction de la route Mintom-Lélé (67,5 km) ;
- La construction de la route Lélé-Ntam et la bretelle Ntam-Mbalam (53 km) ;
- Le désenclavement des bassins agricoles de l'Ouest, lot 1 : Mbouda-Batcham-Baleveng, Balessing-Batcham et Mbouda-Galim lot 2 : Bangangté-Foumbot et Foumbot-Bamndjing – Galim ;
- La construction de la route Manki-Pont de la Mapé (25,8 km) ;
- La construction de la route Batchenga-Ntui-Mankim-Yoko-Léna-Tibaté (6 lots d'un linéaire total de 280,1 km).



Concernant les routes réhabilitées, on note les projets ci-après :

- Loum – Nkongsamba – Pont du Nkam (68 km) ;
- certaines sections de la route Yaoundé – Bafoussam – Bamenda (102,4 km) ;
- Ngaoundéré – Garoua (linéaire : 10 km de la falaise réhabilités + 09 ouvrages d'art élargis) ;
- Ngaoundéré – Début de la Falaise (linéaire: 25 km réhabilités + entretien de la section fin de la falaise Garoua) ;
- Fiquil – Magada – Moutouroua (72 km) ;
- Yaoundé – Mbalmayo – Ebolowa (65 km réhabilités et 71 km entretenus) ;
- réhabilitation de la boucle du Dja (79 km).

Des projets de réhabilitation sont également en cours. Il s'agit :

- la réhabilitation de la route Maroua-Mora (61,43 km) ;
- la réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri (205 km) ;
- la réhabilitation de la route Yaoundé-Ebebda-Kalong (63,75 km) ;
- la réhabilitation de la route Kalong-Tonga (67 km) ;
- la réhabilitation de la route Tonga-Bafoussam-Babadjou (110,24 km) ;
- la réhabilitation de la Ring Road :lot 1 : Kumbo-Nkamb-Ndu-Misaje, lot 2 : Misaje-Sabonguida-frontière Nigéria, lot 3 : Nkor-Lassin-Kamala-Misaje t lot 4 : Misaje-Wei.

2- Dans le secteur des transports aériens

En ce qui concerne Camair-co

Après le vol inaugural de Camair-Co, le 26 mars 2012, le Gouvernement a renforcé la flotte de cette compagnie nationale avec :

- l'acquisition par le Gouvernement, la rétro-

cession à Camair-Co, suivi de la mise en exploitation de deux (02) avions de type MA 60 ;

- l'acquisition de deux (02) avions Boeing 737-700 NG par Camair-co auprès de la société Aviation Capital Group ;
- Dans le cadre de sa campagne dénommée « le Cameroun d'abord », la compagnie Camair-Co a procédé à la densification du réseau domestique de transport aérien par la réouverture des dessertes intérieures dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Maroua-Salak, Ngaoundéré, Bafoussam-Bamougoum et Bamenda.

Au plan infrastructurel

Le Programme de Réhabilitation et de modernisation des Aéroports initié par le Gouvernement, a permis la réhabilitation des aéroports de Maroua-Salak, de Garoua, de Douala et de Bafoussam. L'aéroport de Bafoussam a par ailleurs accueilli son vol inaugural le 14 octobre 2016.

Pour ce qui est des Aéroports du Cameroun (ADC)

- La construction des clôtures de sûreté des aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et de Douala, dans le cadre du projet Régional de Sûreté et de Sécurité de l'Aviation civile ;
- La réhabilitation des chaussées aéronautiques à l'aéroport international de Douala, en vue de sa certification

En ce qui concerne l'Autorité Aéronautique (CCAA)

- la construction du poste d'inspection et de filtrage à l'aéroport de Maroua-salak, et l'aménagement d'une zone de tri-bagages ;
- la mise en service de trois (03) stations automatiques de Météorologie aéronautique à Maroua-salak, Bamenda et Bafoussam-Bamougoum.

3- Dans le secteur des transports maritimes

Le développement de l'activité portuaire occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement. Cette place se justifie par :

- la position stratégique du Cameroun dans le Golfe de Guinée, avec l'accès direct à la mer ;
- la réticence de plus en plus accrue des pays de l'hinterland à utiliser le Cameroun pour le transit de leurs marchandises.

Dans cette veine, le Gouvernement a engagé la modernisation du port de Douala et le développement des infrastructures portuaires à l'instar du Port en Eau Profonde de Kribi, du Port en Eau Profonde de Limbé, du port fluvial de Garoua.

a- Modernisation du Port de Douala

Plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement et la Direction Générale du Port Autonome de Douala (PAD), sur Très Hautes Directives du Président de la République, en vue de la modernisation du port de Douala.

L'on peut citer entre autre : l'amélioration de la qualité des services offerts ; l'acquisition d'une drague de capacité supérieure de 2 500 m³ ; la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissement ; l'enlèvement des épaves des navires ; le dragage des pieds de quai, des darses et des plans d'eau ; la reconstruction du Duc d'Albe pétrolier ; la sécurisation physique du port de Douala/Bonabéri ; l'adduction en eau ; l'aménagement de la voirie pour faciliter la fluidité dans le port ; la création d'une zone de contournement en zone navale de Douala ; la réhabilitation de la route d'accès Chantier naval – Base Elf ; la construction des aires d'attente des camions et des zones de stockage en zone navale ; l'arrivage de nouveaux pilotis ; les projets d'électrification ; la construction d'une barrière avec vidéo surveillance ; la modernisation du Port de pêche ; la modernisation du terminal fruitier, etc.



Par ailleurs, le PAD a acquis un troisième portique pour booster les cadences de traitement des navires. En outre, de nouveaux tarifs sont applicables au port de Douala depuis le 1er janvier 2018 dans la logique de modernisation et d'amélioration de la compétitivité de la place portuaire de Douala.

b- Construction du Port en Eau Profonde de Kribi



Situé à Lolabé par Kribi, le Port en Eau Profonde de Kribi (PAK) a vu sa première phase (terminal à conteneurs et terminal polyvalent) réceptionnée en avril 2015. Cette phase comprend

- l'aménagement un terminal à conteneurs d'une capacité de 350 000 EVP sur 350 m de quai ;
- l'aménagement d'un terminal polyvalent d'une capacité de plus d'un (1) millions de tonnes sur 265 m de quai.

Son extension est prévue sur cinq (5) ans, avec en outre l'aménagement des terminaux spécifiques, pour les minerais de fer (2 millions de tonnes par an), les terminaux aluminium (60 à 350 000 tonnes par an), hydrocarbures (335 000 tonnes par an), alumine, minéralier, gaz naturel liquéfié...

Il est prévu que le PAK soit le plus grand port du Cameroun, notamment par sa capacité d'accueil et la diversité de ses terminaux, qui impacteront les projets d'industrialisation, d'exploitation des gisements miniers et l'importation de matières premières pour les industries locales.

Avec la mise en place de ses organes sociaux, le PAK a déjà reçu plusieurs navires, notamment ceux chargés de son matériel de construction.

c- Construction du Port en Eau Profonde de Limbé

Ce port aura pour vocation d'accroître les échanges entre le Nigéria et le Cameroun et d'éclater le trafic entre l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les Termes de Référence de l'étude de faisabilité du Port en Eau de Limbe ont déjà été finalisés par l'Autorité Portuaire Nationale sur le site de NGEME.

Les études réalisées par le Consortium LPDC estimaient le coût du projet à près de 400 milliards de FCFA, pour un trafic prévisionnel de de 200 000 conteneurs par an.

Les études réalisées en 2009 sont en cours d'actualisation.

4- Dans le secteur des transports ferroviaires

Le Gouvernement a adopté un Plan Directeur Ferroviaire National (PDFN) en 2012, dans le but de booster ce secteur qui n'a pas connu un développement significatif depuis la chute de l'ex-REGIFERCAM.

Ce plan comporte 32 nouvelles lignes de chemin de fer. Parmi ces lignes, les itinéraires suivants sont prioritaires dans le court et le moyen termes :

- Mbalam-Kribi (516 km) ;
- Edéa-Kribi (140 km) ;
- Douala-Limbé (72 km) ;
- Ngaoundéré-Douala (907 km) ;
- Douala-WUM (350 km) ;
- Mbang-Kumba (21,3 km) ;
- Ngaoundéré-Kousseri (681,5 km) ;
- Bertoua-gamboula (182 km) ;
- Mora-frontière du Nigéria (35 km) ;
- Bafoussam-Foumban (69 km) ;
- Bamenda-jakiri (75 km) ;
- Mintom-ngoyla (119 km).

Les études détaillées relatives aux itinéraires Douala-Limbé et Edea-Kribi Lolabe sont en cours de finalisation.

Dans le même temps des discussions sont en cours avec la République du Tchad pour l'extension du réseau ferroviaire national jusqu'à MOUNDOU, à partir de Ngaoundéré.

Parallèlement à ces projets de développement, la réhabilitation et la mise à niveau du réseau existant se poursuit. Le tronçon Batchenga-Ka'a (175 km) a été renouvelé, tout comme la ligne Douala-Yaoundé.

Concernant le matériel roulant, le Gouvernement a acquis 6 locomotives et 55 nouvelles voitures pour le transport des passagers. Ces acquisitions ont permis la mise en service de l'Intercity pour fluidifier le trafic entre Douala et Yaoundé

Par ailleurs le Gouvernement s'active actuellement pour l'acquisition d'un nouveau matériel pour le transport des voyageurs, dont 9 locomotives et 5 modules autorails.

Le Gouvernement a également entrepris de relire les contrats de CAMRAIL, au regard de son implication dans l'accident survenu à Eseka, afin d'assurer davantage de sécurité aux citoyens dans le transport ferroviaire.

5- Dans le domaine de la météorologie

On peut notamment relever :

- la densification du réseau météorologique national ;
- l'aménagement des plateformes et l'installation de 20 stations météorologiques automatiques, issues du don japonais ;
- l'aménagement de certaines stations météorologiques dans l'ensemble du territoire national (Banyo, Batouri, Yaoundé-ville, Bafia, etc.);
- modernisation du système de collecte et de traitement des données météorologique
- la numérisation des archives météorologiques est en cours.

Autres activités menées dans le domaine de la météorologie :

- le recrutement direct de 30 agents techniques adjoints de la Météorologie en 2013 ;
- l'accueil par le Cameroun du siège du Centre d'Applications et de Prévisions Climatiques de l'Afrique Centrale (CAPC-AC) logé dans le bâtiment construit à douala.



E- Amélioration quantitative et qualitative de l'offre en mobilité urbaine et en infrastructures immobilières

Les réalisations du Gouvernement dans ce secteur ont eu pour crédo l'amélioration du cadre de vie des populations à travers le désenclavement des quartiers, l'accès aux transports et aux services de base, l'offre de logements décents pour le plus grand nombre et une contribution à l'insertion des jeunes urbains en difficulté.

1- Amélioration des voiries urbaines

Les projets ci-après ont été réalisés pour certains et entamés, pour d'autres, au cours du septennat :

- aménagement de l'entrée Est de la ville de Douala (19,2 km, phase 1) ;
- construction de l'autoroute Yaoundé – Nsimalen (section rase campagne, d'un linéaire de 10,8 km, taux d'avancement des travaux 80%) – (section urbain, les études sont achevées) ;
- réhabilitation des voiries de la ville de Buéa (45 km), réalisée en prélude au Cinquantenaire de la Réunification ;
- réhabilitation et mise en place de l'éclairage public des voiries secondaires de Yaoundé et Douala pour un linéaire de 1 13,88 km ;
- construction de 17,4 km de voies d'accès et de 60 000 m² de parkings et espaces verts autour du Stade Omnisports de Limbé en prélude à la CAN féminine 2016 . Projet achevé;
- construction de 240 points d'éclairage public, de 60 forages et l'aménagement de 17 362 m² de places et d'espaces publics à Bafooussam, Bertoua et Garoua ;
- achèvement de l'immeuble ministériel n°1. Projet achevé ;
- construction des voies d'accès et des parkings autour du nouveau stade d'Olembé à Yaoundé dans la perspective de la CAN 2019.

2- Construction de Logements sociaux

Un vaste programme de construction de 10 000 logements sociaux a été initié dans les principales villes du pays. Il a notamment été prévu :

- la construction de 4500 logements à Douala ;
- la construction de 4500 logements à Yaoundé ;
- la construction de 50 logements à Kribi ;
- la construction de 50 logements à Limbé ;
- la construction de 50, logements à Edéa ;
- la construction de 150 logements également répartis dans les villes universitaires de Dschang, Bangangté et Soa ;
- 300 logements dans six chefs-lieux de département.

A ce jour, environ 1250 logements ont été construits, dont 650 à Douala, 600 à Yaoundé. 400 logements sont en cours de finition à Yaoundé et Douala. Des contrats de réservation y relatifs ont été conclus avec des citoyens intéressés. Les travaux sur les autres sites sont en cours.



F- Développement de la poste et des télécommunications

Conformément à la Vision du Président de la République, l'action du Gouvernement dans ce secteur clef de l'économie au cours du septennat 2011-2018, a eu pour objectifs principaux : la promotion de l'accès généralisé de tous les citoyens aux moyens de télécommunications de base, la mise en place de services postaux modernes et la vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'optique de réduire la fracture numérique, de la construction d'une société de l'information et du développement de l'économie numérique dans un environnement sécurisé.

1- Redynamisation et modernisation du secteur postal

Le Gouvernement a entrepris de moderniser l'outil de production de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) à travers le projet E-post. Ce projet a permis de déployer 710,258 km de fibre optique à travers le territoire national pour interconnecter les bureaux de poste et offrir aux usagers de nouveaux types de services avec des standards de qualité idoines.

Au-delà des services innovants, à l'instar du commerce électronique (gestion en ligne des colis postaux), les applications du projet E-post permettent de d'améliorer la sécurité du service postal à travers un réseau de vidéosurveillance, et d'héberger des applications gouvernementales, dans le cadre de la mise en œuvre de la gouvernance électronique.

2- Sécurisation des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information

Une infrastructure à clé publique a été mise en place dans le but de sécuriser les télécommunications et protéger les citoyens dans l'usage des communications électroniques.

A ce jour, cette application permet notamment :

- d'effectuer des paiements en ligne (à l'instar du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur- GUCE) ;
- de procéder à la passation des marchés publics en ligne avec le ministère des marchés publics;

- de faire des déclarations et des cotisations des personnels des entreprises auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

3- Développement des infrastructures de communications électroniques

Le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'aménagement numérique par le développement des infrastructures large bande, garantissant un accès haut débit sur l'ensemble du territoire et très haut débit pour certaines zones prioritaires, et visant à accroître l'intensité numérique des entreprises et des citoyens, et à améliorer la connectivité avec les pays de la sous-région Afrique Centrale.

Dans ce domaine, les réalisations majeures concernent :

- * **le renforcement de l'accès aux autoroutes de l'information, par la construction de points d'atterrissement de câbles sous-marins à fibre optique :**

Le câble sous-marin à fibre optique constitue une ressource essentielle pour la fourniture des services de télécommunications, en particulier l'internet.

Avant le 1er juillet 2015, le Cameroun ne disposait que d'un seul câble sous-marin, le SAT3, mis en service en 2002. Cette infrastructure ne pouvant plus répondre aux besoins et ambitions du Cameroun et de la sous-région, le Gouvernement a entrepris la diversification de l'accès au haut débit à l'international et de la sécurisation du câble SAT3.



Des négociations ont été entamées avec certaines multinationales pour construire des points d'atterrissage de leurs câbles sous-marins sur la façade atlantique du Cameroun, l'objectif étant de relever substantiellement l'accès aux capacités. L'impact attendu étant l'accroissement du débit de connexion à l'internet et la baisse substantielle des coûts d'accès aux services de communications électroniques pour les usagers.

L'arrivée de ces câbles permet également au Cameroun, avec des prix d'interconnexion attractifs aux pays voisins, de générer d'importants revenus dans la commercialisation des capacités internet et trafic de données dans la région et d'occuper la deuxième place régionale après le Nigeria, en termes de connectivité sur l'international.

A ce jour, un deuxième câble a été mis en exploitation. Il s'agit du WACS (West AfricaCable System du groupe MTN) dont le point d'atterrissage est situé à Limbé dans la Région du Sud-Ouest. Sont en cours, la finalisation des projets relatifs aux câbles ACE (AfricanCoast to Europe) et Main One dont les points d'atterrissage sont déjà construits à Kribi, ainsi que sur la construction d'un câble sous-marin à fibre optique reliant le Cameroun au Brésil, initié par la CAMTEL en partenariat avec l'entreprise CHINA UNICOM pour un coût total de 280 milliards de FCFA.

4- Construction et équipement des Télécentres Communautaires Polyvalents

Entre 2011 et 2016, le Gouvernement a engagé 2 791 338 216 de FCFA pour la construction et l'équipement de plus de 150 Télécentres dans 150 localités des dix régions du pays. Ces centres ont pour but de faciliter l'accès des populations des zones rurales et périurbaines reculées aux services de communications, informatiques et audiovisuels à des prix abordables.

* l'extension de la dorsale nationale à fibre optique, dans le cadre de la poursuite du maillage de l'ensemble du territoire.

Le Président de la République a habilité le MINEPAT, par décret n°2014/476 du 02 décembre 2014, à signer avec EXIMBANK-Chine, un accord de prêt d'un montant d'environ 41,040 milliards de FCFA, pour le financement du projet d'extension du Backbone national à fibre optique. Ce projet a apporté 3 900 km de fibre optique supplémentaire au linéaire de 5 141 km dont disposait le Cameroun à l'issue de la première phase, du projet Backbone national, réceptionnée en 2012 et ayant abouti à la construction d'une dorsale nationale de 3200 km de fibre optique reliant les régions du pays au câble sous-marin à fibre optique SAT 3, ainsi que le Tchad.

Le maillage des chefs-lieux de régions et autres centres urbains en fibre optique, par la construction des boucles optiques métropolitaines, afin de faciliter l'accès à internet des populations. Il s'agit de Douala 51 km de linéaire, Yaoundé 60 km, Maroua 37 km, Limbé 36 km, Bafoussam 17 km, Bamenda 27 km, Bertoua 14 km, Ngaoundéré 26 km, Garoua 18 km, Ebolowa 12 km) ;

La réhabilitation des hôtels des Postes, à l'instar de celui de NKWEN-BAMENDA, dont le coût de réhabilitation est de 300 millions de FCFA.



Grandes réalisations Sociales, Culturelles, Sanitaires, Educatives et Sportives



Le contrat social conclu entre le Président Paul BIYA et le peuple camerounais à l'issue de l'élection de 2011, est l'objet d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement de la République. Le programme des Grandes Réalisations en est la traduction concrète.

En effet, l'amélioration des performances économiques recherchée, vise d'abord et avant tout, une meilleure redistribution sociale des fruits de la croissance. Il s'agit de créer plus de richesses, plus d'emplois décents et plus d'infrastructures sociales, avec pour objectif de réduire la pauvreté et de faciliter les progrès, en écho aux Objectifs de Développement Durable.

D'où le passage d'un budget

de moyens à un budget d'objectifs et de résultats, axé sur la matérialisation des projets à fort impact social.

Peu à peu, les Grandes Réalisations Sociales et Culturelles se laissent découvrir et témoignent de l'inébranlable détermination des pouvoirs publics d'œuvrer à l'épanouissement total et inclusif de la Nation camerounaise.

Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, des infrastructures sportives, des arts et de la culture et du tourisme, les projets gouvernementaux du septennat 2011-2018 ont eu un impact économique et social majeur.

Ces projets sont la matérialisation des engagements pris par le Chef de l'Etat, à la veille des

élections présidentielles de 2011, mais également au cours du dernier septennat.

Au plan factuel, la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM-4) menée en 2014 a montré que le taux de pauvreté a reculé de 2,4 points de pourcentage en se situant à 37,5% contre 39,5% en 2007 et 40,2% en 2001. Cette évolution est à mettre à l'actif d'une contribution positive, bien qu'en deçà des projections du DSCE, du taux réel annuel de croissance économique de 4,7% sur la période 2010-2014.

Toutefois la persistance des disparités dans la redistribution des richesses explique l'accroissement des inégalités entre les pauvres et les non pauvres.

1. En matière de Santé



A. L'amélioration de l'offre de soin

En adéquation avec les orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, la Stratégie Sectorielle de santé s'est articulée autour des axes prioritaires suivants : la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; la viabilisation du district de santé ; l'amélioration de la gouvernance et des conditions de travail des personnels.

Ainsi, au cours de ce septennat, la carte sanitaire du Cameroun s'est enrichie par la construction et l'équipement de structures sanitaires, dont l'expertise et la qualité des

plateaux techniques permettent d'administrer aux citoyens des soins de santé de qualité.

Il en est ainsi de l'Hôpital de référence de Sangmélina, du CHRACER, du Centre des Urgences de Yaoundé, de l'Hôpital Génico-obstétrique et pédiatrique de Douala...

Statistiques en la matière à fournir par le MINSANTE et la DASC-SPM (nombre de formation sanitaires ouvertes par catégories (hôpitaux de référence, hôpitaux régionaux ; hôpitaux de district; centre d'arrondissement ; centres de santé intégrés).



B. Le renforcement de la lutte contre la maladie

Plus généralement, la prévention et la lutte contre les pandémies et les maladies endémiques s'est poursuivie au cours du septennat.

L'objectif des autorités est d'atteindre un taux de couverture vaccinale de 90% contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et l'hépatite B en 2017. A fin juin 2017, ce taux se situait à 82 %.



En outre, pour lutter contre le paludisme, le Gouvernement a acquis en 2015 près de 12 653 657 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Actions (MILDA) à distribuer gratuitement à l'ensemble des ménages du pays en trois phases. En l'occurrence, 2 501 442 MIDA ont été distribués en 2015 dans les Régions de l'Est, du Nord-Ouest, du Sud et du Sud-Ouest. Le reste a été distribué au cours des six premiers mois de l'exercice 2016 dans les six autres régions ;

En plus de la poursuite des études en vue de la mise en place de la couverture santé universelle, des actions menées dans le cadre de

la mise en œuvre du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA entre 2014 et 2017 ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 224 843 personnes vivants avec le VIH ont été placés sous traitement Anti Retro Viraux en juin 2017, soit une progression de 8% par rapport à janvier 2017 ;
- 19 937 082 préservatifs dont 17 571 223 masculins et 2 365 859 féminins ont été distribués.

C. L'appui du Gouvernement aux plus démunis

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) MERCYSHIPS et ORBIS, qui visent respectivement la prise en charge de 3000 cas de chirurgies complexes entre août 2017 et juin 2018, à bord du navire hôpital et la formation de 78 apprenants en soins ophtalmologiques, ainsi que la prise en charge de 235 cas à bord d'un avion hôpital.



II. En matière d'Education et de Formation Professionnelle

Durant le septennat 2011-2018, l'offre éducative s'est fortement améliorée et diversifiée, avec pour fil conducteur la professionnalisation des enseignements, en vue d'une plus grande employabilité des produits de notre système éducatif.

La formation du capital humain étant un catalyseur de la création de richesses, le Gouvernement a massivement investi dans le développement et le renforcement des divers ordres d'enseignement au cours de septennat.

Dans ce sens, **1 201,248 milliards FCFA** ont été investis dans ce secteur au cours de cette période, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

ANNEE	MINESUP	MINESEC	MINEFOP	MINEDUB
2013	32 265 000 000	182 155 000 000		142 078 000 000
2014	42 491 000 000	201 939 000 000		160 830 000 000
2015	48 201 000 000	220 171 000 000		171 118 000 000
Total Cumulé	122 957 000 000	604 265 000 000		474 026 000 000

A. L'Enseignement Supérieur

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, de nombreuses mutations ont été enregistrées tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. Ces dernières se sont matérialisées au travers de la création, ainsi que la construction de nouvelles Universités et Facultés, la professionnalisation des filières et l'introduction du numérique.

On peut citer :

- les Universités de Maroua et Bamenda ;
- l'Ecole Normale Supérieure de Maroua ;
- l'Ecole Normale d'Enseignement Technique de Bamenda ;
- l'Ecole Normale Supérieure Bertoua ;
- la Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales de Garoua ;
- l'Institut Africain des Sciences Mathématiques et l'Université inter-Etats Cameroun-Congo, issus de la coopération ;



B. L'Enseignement Secondaire

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, on a assisté, durant le dernier septennat, à un accroissement considérable des capacités d'accueil, au travers de la création, la transformation et l'ouverture de nouveaux établissements publics.

En outre, le Gouvernement s'est attelé à accompagner les promoteurs privés dans la création et l'organisation de leurs collèges et lycées, l'objectif étant la scolarisation du plus grand nombre et partant, la démocratisation de l'accès au savoir.

Bien plus, l'Etat a engagé une importante réforme de la politique du livre en vue, d'une part, de rendre les enseignements plus digests et efficaces et, d'autre part, de baisser les charges éducatives qui pèsent sur les parents d'élèves.



C. La Formation Professionnelle

S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement a intensifié ses efforts en cours, visant à faciliter la professionnalisation de l'enseignement et l'accès de notre jeunesse à la formation et à l'emploi.

Pour ce faire, l'offre d'enseignement s'est diversifiée et modernisée, notamment au niveau de l'enseignement technique. Le nombre de CETIC, de Lycées techniques et d'élèves qui y sont scolarisés a augmenté de manière notable.

Dans ce sillage, des Centres de formations professionnelles d'Excellence ont été construits et équipés à Douala, Limbe et Sangmélina, tandis que des Centres de formation professionnelle sectorielle ont été mis en place à Edéa et Douala.

Par ailleurs, la Nautical Arts and Fishery Academy de Limbé et le Lycée agricole de Yabassi ont été construits et équipés.



Parallèlement à ces créations, le Gouvernement a pourvu à la formation des professionnels susceptibles d'encadrer, former et outiller les jeunes admis dans ces établissements techniques.

Aussi, de nouveaux enseignants sont formés et mis à disposition de ces établissements, grâce notamment à l'ouverture de l'Ecole normale d'Enseignement Technique de Bamenda et à l'accompagnement apporté par le Gouvernement aux écoles privées.

D. l'Education de Base

Concernant l'Education de Base, l'accès gratuit à l'éducation primaire pour tous les enfants demeure une préoccupation permanente des pouvoirs publics. Afin d'atteindre cet Objectif de Développement Durable (Objectif n°2), le Gouvernement a créé de nouvelles écoles sur l'étendue du territoire (chiffre à obtenir du MINEDUB ou de la DER) et contractualisé près 40 000 enseignants.

En somme, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement d'apprenants à tous les niveaux du système éducatif national. Cette stratégie permettra de disposer du capital humain nécessaire aux besoins du marché de l'em-

ploi et de l'environnement socio-économique.

A titre d'illustration, la dotation budgétaire allouée à ce secteur en 2017 s'élevait à 608,8 milliards, en augmentation de 21,87% par rapport à 2016.

Le parachèvement de la réforme du secteur éducatif est en cours, avec la réforme du Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires, la mise en œuvre d'une Commission Nationale chargée du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale du livre, des manuels scolaires et autres matériels didactiques, ainsi que l'opérationnalisation du nouveau projet du secteur éducatif avec la Banque Mondiale.

III. En matière de Sport

Sur ce plan, le Cameroun s'est démarqué par des actes forts visant à assurer la performance de ses sportifs et son rayonnement à l'étranger. D'abord, le Gouvernement a effectué la révision du cadre juridique relatif, au travers notamment de la relecture de la loi relative aux activités physiques et sportives.

Puis, l'action des pouvoirs publics a été dominée par les préparatifs et l'organisation de la CAN féminine de football Cameroun 2016 et de la CAN Masculine de Football 2019.

La tenue à bonne date et le succès de ces projets ont fait l'objet d'un engagement du Chef

de l'Etat en personne, lequel a déclaré lors de son discours du 10 août 2017 que « Le Cameroun sera prêt le jour dit ».

L'attribution de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football 2019, après la CAN féminine Cameroun 2016, constitue une cause nationale qui mobilise l'ensemble des acteurs sociaux, l'objectif étant de respecter les exigences précisées dans le nouveau cahier de charges qui prévoit pour l'édition de 2019, le passage de 16 à 24 pays participants, et surtout d'offrir à la grande famille du football une belle fête africaine d'essence camerounaise.





A cet effet le Gouvernement, aligné sur l'engagement du Chef de l'Etat, a mis un accent particulier sur le Programme des investissements des CAN 2016 et 2019. C'est ainsi que plusieurs chantiers d'envergure ont été lancés dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Buéa et Limbé.

Le renforcement et la diversification des infrastructures sportives ont été accompagnés par la création de nouvelles institutions et l'amélioration de la gouvernance sportive dans notre pays.

Toute chose qui, ajoutée à la mobilisation et à l'émulation qui s'en sont suivies, commencent à porter des fruits, notamment en termes de performances sportives des différentes sélections nationales.



A. Renforcement institutionnel et de la Gouvernance sportive

Dans l'optique de la professionnalisation du football, l'Académie Nationale de football (ANAFoot) a vu le jour le 25 Septembre 2014, puis a été organisée le 28 avril 2016 par deux décrets du Chef de l'Etat.

Cette institution a pour mission principale la détection des talents purs dans les 10 Régions du pays, en vue de préparer la relève et perpétuer l'hégémonie continentale des Lions Indomptables.

S'agissant du renforcement de la gouvernance sportive, on peut noter entre autres actions, le lancement de la Ligue professionnelle de football féminin le 31 décembre 2016 à Bafoussam.

Cette action est à mettre à l'actif de la prestation honorable des Lionnes à la CAN Féminine de la même année. La création de la Fédération du Sport Scolaire et de la Fédération Nationale du Sport Universitaire en 2012 participe également de l'amélioration de la gouvernance sportive dans notre pays.

Par ailleurs, le Gouvernement se félicite de la désignation de ses compatriotes à des postes de responsabilité au sein de certaines instances sportives internationales.

B. L'amélioration des performances sportives des différentes sélections nationales

Ce dynamisme de l'Etat en matière sportive a permis la participation des athlètes camerounais à plusieurs compétitions internationales, toutes catégories confondues, pour une moisson fort élogieuse. Ainsi peut-on citer :

- la victoire des Lions Indomptables à la CAN Gabon 2017 ;



C'est le cas de M. ISSA HAYATOU, au poste de Président par intérim de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 2015 et premier africain à occuper ce prestigieux poste, et de M. François MBASSI, élu Président de la Confédération Africaine de NANBUDO et SAMBO.

- la place de vice-championne d'Afrique des Lionnes du football Dames à l'issue de la CAN féminine 2016 ;
- la brillante victoire des Lionnes du volleyball à la CAN 2017 ;
- la victoire de l'équipe nationale de SAMBO, championne d'Afrique en 2015, etc.



IV. En matière d'Art et de Culture

Avec un département ministériel entièrement dédié aux questions d'art et de culture, le Gouvernement a pris la pleine mesure des enjeux que ce domaine recèle. Sous ce rapport, l'emphase a été mise sur la promotion et la protection de notre patrimoine culturel, via notamment de la loi no 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel.

Dans l'optique de la valorisation d'immense potentiel culturel du Cameroun, le Gouvernement a mis l'accent sur trois grandes rubriques tout au long du septennat : l'organisation du secteur de la culture, le développement des infrastructures culturelles et la diplomatie culturelle.

A. L'organisation du secteur de la culture

Celle-ci s'est traduite par la création du Ministère des Arts et de la Culture par décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, qui adjoint désormais l'expression artistique à la culture, permettant ainsi aux génies nationaux d'affirmer leurs talents.

Ce décret consacre par ailleurs la création de plusieurs organismes dont l'Institut National des Arts et de la Culture et la Cinémathèque Nationale.

Le renforcement de l'architecture normative et juridique du droit d'auteur et des droits voisins, avec la promulgation du décret d'application de la loi n°2000/11 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins (décret n°2015/3979/PM du 25 septembre 2015) et les arrêtés subséquents, a permis de remettre sur pied un organisme de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins de l'art musical en 2017.



B. Le développement des infrastructures culturelles

L'Etat s'est aussi investi dans ce registre, à travers la construction et la rénovation de plusieurs structures. Il s'agit notamment de :

- la construction de l'Institut National des Arts et de la Culture à Mbankomo ;
- la rénovation et la réouverture au public du Musée national ;

- la construction du Monument des Cinquantenaires à Buea ;
- la construction en cours du Palais de la Culture à Yaoundé ;
- la rénovation de la Galerie d'Art contemporain de Yaoundé ;
- et la construction programmée de quatre Maisons de la Culture

C. Le renforcement de la diplomatie culturelle

Au cours du septennat de référence, notre pays s'est illustré par l'organisation de plusieurs festivals et rencontres culturelles de haut niveau. En effet, le Cameroun a accueilli tour à tour :

- le Forum des partenaires du projet régional « Culture, Intégration et Développement » en novembre 2012 ;
- et la Réunion des ministres de la Culture pour la validation de la Stratégie régionale de développement des politiques et industries culturelles en Afrique Centrale en novembre 2013.

Sur un tout autre plan, le Cameroun a été confirmé comme le pays idéal pour accueillir l'œuvre caritative baptisée « Afrique, mère de l'humanité ». Cet imposant monument de 80 mètres de haut sera construit dans la cité balnéaire de Kribi.

En 2013 et 2016, Yaoundé s'est muée en capitale du livre et de la littérature en offrant aux acteurs nationaux et internationaux de l'édition, le Salon International du Livre de Yaoundé – SILYA.

Tout comme le Festival National des Arts et de la Culture - FENAC (2016) qui a donné à voir la diversité culturelle nationale, d'autres événements ont permis le rayonnement du secteur, notamment :

- le Festival des Musiques et Danses Patrimoniales - FESMUDAP (2017) ;
- le Salon des Arts Patrimoniaux et de l'Archéologie - SAPAR (2017) ;
- et la « Conférence régionale de haut niveau sur le secteur de l'édition en Afrique et son rôle dans l'éducation et la croissance économique, tenue à Yaoundé en novembre 2017.



V. En matière de Tourisme et de Loisirs

A. Infrastructures hôtelières

Dans la perspective de l'organisation de nombreuses compétitions et tournois internationaux sur son sol, à l'instar des CAN 2016 et 2019 de football, ou encore de volleyball, le Gouvernement camerounais a entrepris la construction ou la rénovation de multiples infrastructures hôtelières dédiées à l'hébergement des différentes délégations.

Cet engouement fait écho à la volonté marquée par le Président Paul Biya de magnifier et de partager avec le monde entier le sens de l'hospitalité du Cameroun et des camerounais.

En effet, dans son discours à la Nation du 31 décembre 2017, le Chef de l'Etat déclarait qu'à « en 2019, comme vous le savez, notre pays accueillera la grande famille du football continental, à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations. Ce sera l'occasion, au-delà de l'aspect purement sportif, de faire profiter à nos hôtes de la chaleur de l'hospitalité camerounaise. Je n'ai nul doute que, comme nos sportifs, nos populations sauront se montrer à la hauteur de l'événement et pré-

senter le meilleur visage du Cameroun. Notre pays sera prêt pour cette grande fête de l'amitié. J'en ai pris l'engagement. »

Au total, sur les sites retenus, on dénombre :
- à Yaoundé, 12 hôtels de référence fonctionnels et 02 en construction ;
- à Garoua, 05 hôtels fonctionnels et trois en construction ;
- à Bafoussam, 06 hôtels fonctionnels et 03 en extension ou réhabilitation ;
- à Douala, 15 hôtels tous fonctionnels ;
- tandis qu'à Buea-Limbe, 10 hôtels fonctionnels et 01 en cours de réhabilitation.

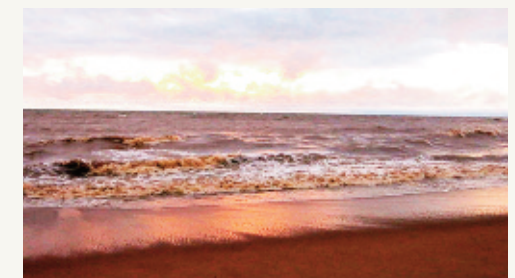
En vue de coordonner les actions rentrant dans la préparation et l'organisation de cet important événement, un Comité Central d'Organisation chargé a été créé. Ce dernier doit opérer sur les sites choisis pour abriter les dites compétitions, à savoir Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Limbe et Buea.



B. Infrastructures de loisirs

Pour ce qui est des infrastructures de loisirs et au-delà du parc hôtelier spécifiquement aménagé pour les compétitions, d'autres hôtels existent dans d'autres villes et localités pour les loisirs et détente des touristes ayant choisi le Cameroun comme destination (PHOTOS - Transcam Hotel de Ngaoundéré, MANSA Hôtel de Bertoua, Mizao à Maroua, etc.).

Par ailleurs, les campements de Waza, Bouba-Ndjidda et Rumsiki ; les chutes de la LOBE ; les plages de KRIBI et de LIMBE ; divers espaces verts et parcs d'attractions, etc. ont été aménagés ou créés au cours du septennat, afin d'offrir des espaces de loisirs et de détente aux touristes de toutes origines.



Conclusion

La revue de la mise en œuvre des cinq engagements pris par le Président de la République à l'aube du septennat qui s'achève, à travers l'évaluation des grandes réalisations du Gouvernement telles que présentées ci-dessus, laisse apparaître clairement que le président Paul Biya a largement tenu ses engagements : le Cameroun en 2018, n'a plus rien à voir avec le Cameroun de 2011.

Au plan institutionnel, le Cameroun s'est désormais doté d'un Sénat et d'un Conseil Constitutionnel. La décentralisation s'est fortement consolidée et la gouvernance se dématérialise de plus en plus, réduisant de fait les risques et les possibilités de corruption. Les forces de défense et de sécurité camerounaises se sont modernisées, sont mieux équipées et professionnalisées, en témoignent les sollicitations dont elles font l'objet au plan international dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

En sept ans, le Cameroun s'est doté d'infrastructures modernes, aussi bien dans le domaine énergétique, que dans les domaines sportif, routier, maritime et aérien. Huit des dix Régions sont désormais desservies par le transport aérien. Les établissements d'enseignement supé-

rieur et des formations hospitalières disposant de plateaux techniques de pointe sont opérationnels à travers le pays.

Un important plan de construction de logements sociaux est en cours ainsi que la mise en place de la couverture santé universelle.

A ces grandes réalisations devraient s'ajouter les effets positifs d'une croissance maintenue positive malgré les difficultés endogènes et exogènes auxquelles le pays a dû faire face au cours de ce septennat.

Une appréciation juste et objective de mise en œuvre des engagements du Chef de l'Etat, devrait en effet tenir compte : - des effets néfastes inattendus de l'insurrection de la secte terroriste Boko haram, notamment dans la Région de l'extrême-Nord de notre pays, - les effets collatéraux des débordements de la crise centrafricaine, qui ont mis en péril dans la Région de l'Est Cameroun, - l'exploitation à des fins terroristes de la crise anglophone.

